

Paris, 4 novembre 2019

Le lundi 4 novembre 2019 à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des Conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 29 octobre 2019.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, M^{me} Marianne AUFFRET, M. Éric AZIÈRE, M. Hervé BÉGUÉ, M^{me} Agnès BERTRAND, M^{me} Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pascal CHERKI, M^{me} Catherine CHEVALIER, M^{me} Catherine CHEVALLIER, M. Cédric GRUNENWALD, M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS, M^{me} Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M^{me} Valérie MAUPAS, M^{me} Caroline MÉCARY, M. Hervé de la MOISSONNIÈRE, M^{me} Carine PETIT, M^{me} Danièle POURTAUD, M. Hermano SANCHES RUIVO, M^{me} Mélody TONOLLI, M. Félix de VIDAS, M. Patrick VIRY

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL à partir de la délibération 2019 DLH 165
M. Amine BOUABBAS à partir du vœu 14 2019 36
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE à partir de Q14 2019 06
M. Pascal CHERKI à partir de la délibération 2019 DASES 220
Mme Marie-Laure DAUCHEZ
Mme Sylvie LEKIN jusqu'à la délibération 2019 DJS 228
M. Nicolas LIÉBAULT
Mme Caroline MÉCARY
M. Etienne MERCIER
M. Cyril MOURIN
M. Yves OGÉ
Mme Olivia POLSKI
M. Hermano SANCHES-RUIVO jusqu'au vœu 14 2019 35

Dont les mandataires sont respectivement :

Mme Sylvie LEKIN
Mme Melody TONOLLI
M. Patrick VIRY
M. Hervé de la MOISSONNIÈRE
M. Félix de VIDAS
M. Hervé BÉGUÉ
M. Didier ANTONELLI
Mme Catherine CHEVALIER
Mme Carine PETIT
Mme Valérie MAUPAS
M. Éric AZIÈRE
Mme Élisabeth GUY-DUBOIS
M. Amine BOUABBAS

Excusés n'ayant pas donné pouvoir pour les votes :

M. Éric AZIÈRE jusqu'à la délibération 14 2019 22
Mme Catherine CHEVALLIER jusqu'à la délibération 2019 DLH159
M. Cédric GRUNENWALD jusqu'à la délibération 2019 DJS 229
Mme Valérie MAUPAS à partir de la délibération V 14 2019 41
Mme Danièle POURTAUD à partir de la délibération V 14 2019 46

M^{me} PETIT ouvre la séance à 19 h 00.

M^{me} PETIT

J'ouvre la séance du Conseil d'arrondissement du 4 novembre.

Des personnes nous rejoindront en cours de séance : M^{me} Caroline MÉCARY, M^{me} Sylvie LEKIN, en Conseil d'école qui donne pouvoir à M^{me} Catherine CHEVALIER, M. Cédric GRUNENWALD, M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE qui donne pouvoir à M. Patrick VIRY et M^{me} Catherine CHEVALLIER.

M. Hermano SANCHES RUIVO donne pouvoir à M. Amine BOUABBAS, M. Nicolas LIEBAULT à M. Hervé BÉGUÉ, M^{me} Olivia POLSKI à M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS, M. Cyril MOURIN à M^{me} Valérie MAUPAS, M. Étienne MERCIER à M^{me} Carine PETIT et M^{me} Marie-Laure DAUCHEZ à M. Félix de VIDAS.

Nous avons 50 délibérations et beaucoup de vœux émanant des Conseils de quartier. Dans le 14^e arrondissement, les Conseils de quartier déposent des vœux qui sont automatiquement inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, ce qui n'est pas le cas partout. En revanche, nous étudierons les vœux après examen et vote des délibérations.

Avant de commencer, je demande au Conseil d'arrondissement d'approuver un complément à l'ordre du jour. Dans la masse des vœux, nous avons oublié d'inscrire le vœu du Conseil local du handicap. Mes chers collègues, êtes-vous d'accord pour intégrer officiellement ce vœu à l'ordre du jour ?

DÉLIBÉRATION N°239

- **Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

L'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Votants : 25 dont 7 pouvoirs
Pour : 25 dont 7 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 14 2019 21 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 16 septembre 2019**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Y a-t-il des demandes de correction ou des remarques ?

DÉLIBÉRATION N°238

- **14 2019 21 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 16 septembre 2019**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Le compte rendu en date du 16 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Votants : 25 dont 7 pouvoirs
Pour : 25 dont 7 pouvoirs

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à M^{me} Agnès BERTRAND, mon adjointe en charge des affaires scolaires. Chaque année, nous présentons une communication sur la rentrée scolaire de septembre.

– Communication relative à la rentrée scolaire 2019-2020

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Madame la Maire et mes chers collègues, dans la mesure où la communication de rentrée a été écrite, qu'elle sera sur le compte rendu dans sa totalité et compte tenu de l'ordre du jour, je serai rapide.

La rentrée s'est effectuée pour 7 394 enfants, dont 4 455 en élémentaire et 2 939 en maternelle. Nous avons un effectif important dans le 14^e arrondissement. Il faut noter deux ouvertures de classes à l'école élémentaire Jean Zay et à l'école des 12-14 rue d'Alésia, ce qui a nécessité une modification de la sectorisation sur laquelle nous reviendrons dans les délibérations. Malheureusement, nous déplorons une fermeture de classe à la maternelle Delambre. Avec M^{me} Carine PETIT, nous avons demandé au rectorat que cette classe ne soit pas fermée, mais nous n'avons pas été entendus.

Les points à retenir pour cette rentrée :

- Une priorité des équipes scolaires et périscolaires dans la réussite éducative pour tous les enfants du 14^e arrondissement ;
- L'accueil des élèves dans les meilleures conditions possibles dans des locaux adaptés. Je vous rappelle le document publié il y a quelque temps sur les travaux effectués dans les écoles pour la somme de 22 M€ sur l'ensemble de la mandature ;
- Le développement et le soutien de nombreux projets sur lesquels je reviendrai rapidement.

Nous veillons et nous veillerons toujours à ce que les moyens du service public d'éducation répondent toujours à ces objectifs précités.

Cette rentrée 2019 a été quelque peu particulière dans la mesure où nous avons accueilli, dans le 14^e arrondissement, deux foyers d'hébergement d'urgence ainsi qu'un foyer à Malakoff qui accueille à la fois des familles et des enfants du 92 et du 75. Ces enfants ont bien évidemment été scolarisés dans les meilleures conditions de réussite et d'intégration. Pour ce faire, nous avons mis en place une commission avec les inspecteurs de l'Éducation nationale, des directeurs volontaires, du personnel périscolaire afin d'affecter au mieux ces enfants dans nos écoles.

Concernant l'accueil de qualité dans des bâtiments entretenus et rénovés, je ne vous ferai pas la liste des travaux qui ont eu lieu l'année dernière et ceux prévus dans la programmation 2020. Ces travaux sont liés à des contrats de performance énergétique - point sur lequel nous reviendrons dans une délibération -, à des systèmes de sécurité et à ceux pour l'incendie - la sécurité est une de nos préoccupations dans les écoles du 14^e arrondissement -, des travaux sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et d'importants travaux d'embellissement et pour un meilleur fonctionnement de nos écoles avec certaines priorités comme des créations et des modernisations de sanitaires, des réaménagements de salle, des peintures, des améliorations d'organisation et de fonctionnement dans les préaux d'école afin qu'ils soient rendus polyvalents.

À l'heure de la résilience et du changement climatique, je voudrais insister sur l'accueil. Le travail se poursuit pour que nos écoles soient plus résilientes au changement climatique. Les épisodes récents de canicule que nous avons connus ont permis la création de cours Oasis, l'une à la maternelle du 22, rue Antoine Chantin et une deuxième à l'école élémentaire Fournier. L'ouverture du conservatoire a également permis un agrandissement de cette cour. En 2020, ce sont de nouvelles cours Oasis qui sont prévues dans le 14^e arrondissement.

J'attire votre attention sur la végétalisation et les jardins pédagogiques. Le 14^e arrondissement a poursuivi sa politique de promotion de jardins pédagogiques et de végétalisation de nombreuses cours d'école, permettant ainsi aux équipes pédagogiques scolaires et périscolaires d'insuffler une dynamique sur l'ensemble de ces questions.

La réussite éducative pour tous passe également pour nous par des améliorations des temps d'activités périscolaires. Cela concerne 80 % des enfants scolarisés dans le 14^e arrondissement avec plus de 850 ateliers proposés dans différents domaines (arts du spectacle, art plastique, sport, civilisation, musique, science et technique, littérature, conte). Pour rappel, l'ensemble de ces ateliers sont organisés par des animateurs de la Ville de Paris ou par des associations. Ainsi, de très nombreuses associations du 14^e arrondissement participent à l'organisation de ces TAP et à leur évolution.

Durant l'été 2019, ce sont 18 centres de loisirs qui ont ouvert au mois de juillet et 11 au mois d'août. J'évoquerai par la suite le centre de loisirs hispanophone ouvert en juillet en totale immersion à la maternelle Delambre, le centre de loisirs italoophone Delambre en élémentaire et deux centres de loisirs spécifiques pour des préados et de la petite enfance à l'école Arago et aux 3 bis, rue d'Alésia.

Quelques mots sur les points forts de cette rentrée 2019.

Avec aujourd'hui l'ouverture officielle du conservatoire, je mentionne la classe orchestre à l'élémentaire Alain Fournier. Elle concerne l'ensemble des CE1 de l'école, bien évidemment en partenariat avec le conservatoire, ce qui montre notre souhait d'un projet de conservatoire hors les murs dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans cet hémicycle. Il est fait en partenariat avec l'Éducation nationale et fera intervenir des professeurs du conservatoire, mais également des équipes scolaires et périscolaires de l'école.

Je mets l'accent sur trois projets dont deux sont des initiatives du 14^e arrondissement :

- Le projet « Art en herbe » dont la troisième édition a eu lieu qui permet, aux centres de loisirs en particulier, d'emmener des groupes d'enfants au Musée du Louvre ;
- Le projet « Acrobots », vaste projet d'initiation au codage et à la robotique dans les écoles du 14^e arrondissement ;
- Le projet « Push-car », les caisses à savon, ayant fait l'objet d'une très grande manifestation l'année dernière dont le 14^e arrondissement n'est pas l'initiateur, mais qui y a été très fortement représenté.

Quelques mots sur le dispositif « Tous mobilisés pour les écoles et les collèges ». Pour rappel, ce projet a démarré à l'initiative de la Ville de Paris depuis 2017 en partenariat avec l'Éducation nationale. Il vise à apporter des réponses rapides et ciblées aux besoins exprimés dans les communautés éducatives. Le groupe scolaire Simone Veil en a été le précurseur, puis l'année dernière le dispositif a concerné le collège Giacometti. Pour cette rentrée 2019, c'est le groupe scolaire Maurice d'Ocagne. Nous avons déjà commencé à travailler avec les enseignants, les animateurs et les parents. Demain se déroulera une troisième réunion autour de ce projet. Il est intéressant de constater que nous travaillons certes sur l'école, mais également sur l'environnement. Ainsi, lors de la réunion de demain seront présents l'équipe d'EDL, le théâtre 14 et le centre Noguès, ce qui montre tout l'intérêt de bien intégrer une école dans l'ensemble de son environnement.

Je reviens sur les centres de loisirs linguistiques évoqués précédemment. Le projet « Déclic langue » est plus que jamais d'actualité. C'est une initiative du 14^e arrondissement depuis 2014 qui permet aujourd'hui la tenue de 180 ateliers par semaine en langue étrangère au cours des TAP et pendant l'interclasse de midi (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais). Ce projet a reçu le label européen des langues en 2017 dans le cadre d'un projet Erasmus. L'école maternelle Rouvier et la crèche Losserand sont engagées dans le projet « anglais renforcé » issu de « Déclic langue » puis développé en partenariat avec l'Éducation nationale. Cela permet aux enfants de l'école d'être exposés à la langue anglaise durant 6 h sur le temps scolaire, et 2 h 30 sur le temps périscolaire. Un plan de formation très conséquent sur cette école permettra une semaine de formation en immersion dans un pays anglophone et sera subventionné par le programme européen Erasmus.

Le budget participatif parisien, quatorzien, écoles et collèges, s'est poursuivi avec des vidéoprojecteurs interactifs livrés et des subventions pour les collèges Villon et Giacometti. Indépendamment de ce budget, une très large participation des enfants et des jeunes dans les budgets participatifs des écoles et des collèges est à noter, car ce sont eux qui votent pour choisir les projets.

Le dernier point porte sur la Caisse des écoles toujours engagée dans le développement de l'alimentation saine dans nos écoles ainsi que dans la lutte anti-gaspillage. Les chiffres : plus de 50 % de repas bio, 100 % de pain bio, 100 % d'œufs de poules élevées en plein air, un repas végétarien par semaine, le choix du label rouge pour les viandes de porc et de volaille et la lutte contre le gaspillage alimentaire sur le temps de la cantine qui fait également partie de projets scolaires et périscolaires dans nos 36 écoles du 14^e arrondissement.

N'oublions pas les parents avec la mise en place du remboursement du *pass imagine R* pour les enfants de 4 à 11 ans et à 50 % pour les collégiens et les lycéens.

Pour conclure, je voudrais remercier toutes les équipes de l'Éducation nationale et de la Ville pour leur professionnalisme et leur engagement, sans oublier les parents d'élèves dont les élections viennent d'avoir lieu et qui investissent fortement et bénévolement de leur temps pour le bien-être dans nos écoles.

L'épisode tragique survenu à la fin du mois de septembre à Pantin avec le décès d'une directrice d'école nous a rappelé les difficultés auxquelles les équipes enseignantes peuvent être confrontées au quotidien et combien le service public de l'éducation doit bien évidemment rester une priorité pour nos pouvoirs publics.

Je vous remercie de votre attention.

M. LETISSIER

Madame Agnès BERTRAND, merci pour cette communication. J'aimerais souligner certains points. Vous avez parlé des travaux d'isolation des bâtiments. Cela me paraît très important dans les équipements scolaires. Avec les fortes chaleurs de l'été dernier, nous avons rencontré des températures très élevées à l'intérieur des salles et la nécessité de faire fonctionner des ventilateurs et des climatiseurs. Avec la pérennisation de ce phénomène, y compris dans Paris intra-muros, cela devient une priorité budgétaire pour les années à venir. Cela concerne également des travaux qui peuvent paraître modestes, mais qui peuvent changer beaucoup de choses comme l'installation de stores ou de volets. Cela peut parfois faire gagner quelques degrés dans la classe et cela change beaucoup de choses pour les enfants et les enseignants. Il y a beaucoup de communication autour des projets de cours Oasis, c'est intéressant, et le simple débitumage n'est pas très onéreux. C'est une activité qui peut se faire avec les services et avec les enfants. Cela consiste à végétaliser les cours, ce qui a pour effet de faire baisser les températures et de lutter contre les îlots de chaleur.

En ma qualité d'adjoint à l'environnement, j'ai souvent été sollicité ces deux dernières années par des équipements scolaires concernés par des projets de développement durable. Je cite ainsi l'école élémentaire Boulard avec son projet d'Éco-École remarquable, avec un comité composé du directeur, de représentants des élèves, d'enseignants et des personnels du périscolaire. C'est une démarche globale de développement durable dans l'école, des déchets jusqu'au débitumage de la cour en passant par la lutte contre le gaspillage, etc. L'école du 12-14, rue d'Alésia, travaille également beaucoup autour de l'anti-gaspillage alimentaire. Il faut rendre hommage aux équipes qui s'impliquent sur ces questions et il faut que la Ville accompagne très fortement ces projets.

Un dernier mot sur la Caisse des écoles. Madame Agnès BERTRAND, vous avez entre autres évoqué la politique de l'augmentation de la part du bio et de l'alimentation locale. Je pense qu'il faut que l'on continue sur cette trajectoire des dernières années, mais il faut peut-être aller plus loin sur l'alternative végétarienne. Il y a une marge de progression. Je pense que c'est un objectif important. L'impact de la consommation de viande sur le réchauffement climatique est connu. C'est une manière d'éduquer les enfants à consommer plus d'aliments qu'ils n'ont pas forcément l'habitude de consommer. Je cite en exemple une étude sociologique : les enfants reconnaissent plus facilement la plupart des marques de vêtements de sport vendues en grande surface que les fruits et légumes. Il y a donc encore des progrès à faire. Je vous remercie toutefois pour tous ces éléments.

M^{me} BERTRAND

Vous avez cité deux projets pour la végétalisation, mais il y en a, bien évidemment, beaucoup plus. Pour la Caisse des écoles, nous réaffirmons l'ensemble de nos objectifs lors des Conseils d'administration.

Pour les petits progrès à faire concernant les températures élevées, c'est ce que la Ville a fait. Après le dernier épisode de canicule, une étude a été lancée par la DASCO dans toutes les écoles de Paris pour connaître les moyens à mettre en œuvre en matière de stores et volets. Ce recensement a été fait et a fait l'objet de mises en œuvre qui se poursuivent.

- **Communication relative au bilan 2018 de la commission de désignation pour l'attribution des logements sociaux**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Dans une délibération du 10 septembre 2018, la commission de transparence a été mise en œuvre concrètement. Dans le 14^e arrondissement, cette commission est composée de représentants du monde associatif (CNL, CGL, CLCV, SNL, Ligue des droits de l'homme, Emmaüs, Montparnasse rencontre) ainsi que le collectif logement du 14^e arrondissement. Les services sociaux y siègent également ainsi que quatre élus, trois issus de la majorité municipale et un issu de l'opposition. Deux

nouveaux membres l'ont intégré l'année dernière : M. Hervé de la MOISSONNIÈRE pour la majorité et M. Félix de VIDAS pour l'opposition.

Le rôle de la commission est de désigner trois dossiers pour chaque logement orienté sur le contingent de la mairie d'arrondissement. La présidente en est M^{me} Caroline MIGNOT depuis plus d'un an.

Le logement reste l'une des principales préoccupations des Parisien-ne-s. Nous le constatons avec la hausse du nombre de demandeurs de logements qui s'élève à 248 000 dans Paris (+1 %) et à 8 200 dans le 14^e arrondissement.

C'est un enjeu très fort pour lequel des efforts sont faits par notre collectivité afin de créer du logement social accessible à Paris, notamment pour les familles et la majorité des Parisien-ne-s. Ainsi, de nombreuses livraisons ont eu lieu l'année dernière : le programme Toit et Joie de l'allée Gaston Bachelard quartier Didot/Porte de Vanves, Victor Schœlcher pour la RIVP, et le 49, rue de Gergovie pour Élogie-Siemp. Les livraisons de programmes neufs apportent une certaine respiration pour le nombre de logements examinés par la commission. En 2018, 92 logements ont été concernés contre 88 en 2017. Du fait du faible nombre de livraisons, ce chiffre sera moindre en 2019.

Une dizaine de dossiers est présélectionnée avant chaque commission (extraction). Pour rappel, cette commission désigne selon la cotation parisienne et l'anonymat est la règle durant la séance d'analyse des dossiers.

En matière de financement, sur les 92 logements, nous avons 10 logements intermédiaires, 19 PLS, 25 PLA, 8 PLAI-I et 30 PLUS. Les catégories de ressources sont équilibrées.

Concernant la typologie, nous comptons 26 F2, 31 F3, seulement 14 F4, 8 F1, 7 F5 et un seul F6.

Autre changement à noter, la volonté de la Commission d'accentuer le travail sur l'adéquation entre les demandeurs et les ménages désignés ainsi que celle entre la désignation et la conclusion. En amont, un travail plus approfondi a été mis en place avec les services sociaux. Après l'extraction, 10 ménages sont présélectionnés pour un logement. Leurs noms sont envoyés aux services sociaux pour vérifier que les demandes sont éligibles. En parallèle, la DLH vérifie l'exactitude des informations. Le processus est rationalisé avec la même méthodologie que pour la commission parisienne.

À l'échelle parisienne, 25 % des logements sont réservés aux agents de la Ville de Paris. Il est important pour nos fonctionnaires municipaux (titulaires, contractuel-le-s, voire vacataires) d'être au plus près des territoires parisiens par rapport à leur travail. Vous trouvez dans le document les différentes directions concernées : 26 % pour les Affaires Scolaires, 20 % pour le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, 12 % pour la Direction de la Propreté, etc. Volonté est faite de distribuer équitablement les logements entre les directions.

Merci de votre attention.

M^{me} PETIT

Je précise que les 244 000 demandeurs de logement font partie de la métropole, 170 000 d'entre eux habitent à Paris. Les 8 200 demandeurs du 14^e arrondissement y habitent déjà. Parmi eux, plus de 2 000 sont déjà locataires du parc social, mais demandent une mutation. Ce chiffre est pratiquement stable depuis trois ans. Il était d'environ 6 000 en 2014.

Y a-t-il des demandes de parole concernant cette communication ?

Je pense qu'il est important que l'opposition siège dans cette commission. Je remercie ainsi M. de VIDAS. En début de mandature, l'opposition s'y est fortement opposée, j'ai trouvé cela fort dommage. Je siège moi-même à la Commission parisienne tous les jeudis en compagnie d'une élue du 15^e arrondissement. Il est très important que tout le monde puisse y participer très régulièrement.

Je remercie également le travail des services sociaux qui, du fait de l'anonymisation, ont un rôle renforcé auprès des membres de la Commission et apportent une valeur ajoutée sur l'analyse des dossiers présentés. Je remercie enfin la présidente de la Commission et tous les membres, personnes bénévoles engagées dans des associations, des collectifs ou citoyens qui participent à un rythme très soutenu aux travaux de la Commission qui les organisent. Ils participent même à l'extraction.

- **Projet de délibération 14 2019 22 Dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2020**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Lors du dernier Conseil d'arrondissement, dans le cadre du démarrage de l'élaboration du budget primitif de la Ville de Paris, nous avons approuvé les règles de calcul pour fixer la dotation des budgets des mairies d'arrondissements. Ainsi, avant le vote du budget de la Ville au mois de décembre prochain, et à la suite de ces délibérations, il s'agit de fixer le montant de la dotation de l'état spécial du 14^e arrondissement pour l'année 2020 qui s'établit à 7 938 805 €, en légère augmentation par rapport à l'année 2019.

DÉLIBÉRATION N°240

- **14 2019 22 Dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2020**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionnée au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 24 dont 7 pouvoirs

Abstentions : 4 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY, È. AZIÈRE) dont 1 pouvoir

-
- **Projet de délibération 2019 DCPA 18 : « Paris fait Paris » - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Au début de cette mandature, nous avons adopté des délibérations-cadres qui permettaient aux services de travailler sans avoir à systématiquement repasser devant le Conseil municipal. Il s'agit de la construction d'équipements publics de grande importance. La délibération-cadre en fixait les objectifs et les cahiers des charges, et donnait par la suite autorisation à la Maire de Paris de signer les différents marchés et d'acter les différentes étapes nécessaires à leur réalisation. Plusieurs projets étaient concernés pour notre arrondissement. Chaque année, en Conseil d'arrondissement, je vous ai présenté le bilan et l'état des opérations. Pour la plupart, ces opérations sont maintenant terminées ou en phase de l'être :

- Le Musée de la Libération et le musée des Catacombes, musée Jean Moulin, terminé, livré, inauguré et en fonctionnement depuis le 25 août dernier ;
- Le Conservatoire municipal Darius Milhaud ouvert depuis cet après-midi aux enfants et aux inscrits du 14^e arrondissement ;
- La piscine et le boulodrome du centre sportif Élisabeth. Le boulodrome a été livré il y a quelques années et la piscine sera livrée à la fin du mois de décembre aux services de la Ville et au début du mois de janvier à tous les Parisiens ;
- La piscine Didot concernée par un contrat de performance énergétique. De nouvelles installations de ventilation et de chauffage seront livrées en octobre 2020 ;
- L'avancement des travaux réalisés dans le cadre du contrat de performance énergétique dans les écoles. Le groupe scolaire Maurice Rouvier sera concerné en 2020.

Y a-t-il des questions ?

« s'agissant d'une information, la présentation de ce bilan ne fait pas l'objet d'un vote ».

- **Projet de délibération 14 2019 23 : Autorisation d'inscription des associations à la MVAC**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Neuf associations rejoignent la MVAC, 14, rue Deparcieux :

- « Repair Café » participe à la réduction des déchets par l'organisation d'ateliers coopératifs qui fonctionnent extrêmement bien. C'est une antenne de l'association de Châtillon qui deviendra association à part entière dans quelques années ;
- L'association sportive « Roucoulette Handall » promeut la reconnaissance de l'identité des personnes LGBTQI par le sport et le handball. C'est une antenne de l'association du 11^e qui possède un créneau sportif le lundi soir au stade Jules Noël ;
- L'association « l'Accorderie Paris-Sud » fonctionne depuis sept ans. Elle était prise en charge par la régie de quartier Flora Tristan et a déposé ses propres statuts d'association ;
- L'association « Se sentir vivant par le sport » définit une nouvelle méthode de sport, de techniques énergétiques, de résistance, de techniques sportives et de danse indienne rue Maurice Ripoche ;
- « Ma partition de vie » association intergénérationnelle qui met en œuvre des actions pour prévenir toutes les formes d'exclusion ;
- « La compagnie S&J », association promouvant le théâtre amateur ;
- « Kaledoik » très connue, école de musique, organisatrice de nombreux concerts dans tous les quartiers du 14^e arrondissement ;

AIDA ménage

- « AIDA Ménage », association ayant pour objet de réinsérer les personnes en grande difficulté ;
- « Papagayo », association qui collecte des fonds et de l'aide matérielle pour aider les enfants du Venezuela.

Merci d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ?

DÉLIBÉRATION N°241

- **14 2019 23 : Autorisation d'inscription des associations à la MVAC**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionnée au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DLH 347 : Baux civils avec des associations pour des activités de stockage dans les locaux communaux situés au 6, rue Bardinnet (14^e) - Fixation du loyer et versement de subventions en nature**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Il s'agit d'une parcelle de 680 m² où se tenaient depuis 1972 des bureaux au rez-de-chaussée qui accueillait la « Maison de justice et du droit du secteur Paris-Sud » et « Paris services familles ». Cette dernière a arrêté son fonctionnement en 2013 et une autre association, « Elle's IMAGINE'nt » occupait ces locaux jusqu'en 2017.

Le déclassement de ces locaux désaffectés a été prononcé pour céder la parcelle à EFIDIS afin d'y réaliser un programme de logements sociaux.

Dans l'attente, il nous est proposé d'utiliser ces locaux pour des activités de stockage d'associations de quartiers, notamment l'association « Bouche à Bouche » qui en a besoin pour ses décors et ses costumes de théâtre. Cela concerne également la troupe « Enfant phare » et l'association « Prométhée Humanitaire » qui aide les enfants seuls dans les rues.

Cette mise à disposition de stockage devra faire l'objet d'un avis favorable du bureau de contrôle chargé de délivrer une notice de sécurité. Nous leur proposerons un loyer de 100 € hors charges pour

les deux années avant les travaux. Cela ne correspond pas au loyer réel, il faudra donc attribuer une contribution non financière à l'association « Bouche à Bouche » de 6 173 € et à l'association « Prométhée Humanitaire » de 3 725 € par an.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

DÉLIBÉRATION N° 242

- **2019 DLH 347 : Baux civils avec des associations pour des activités de stockage dans les locaux communaux situés au 6, rue Bardinet (14^e) - Fixation du loyer et versement de subventions en nature**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionnée au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DDCT 160 : Subventions d'investissement (566 300 €) à trois projets votés au Budget participatif parisien 2018 et préfiguration sur le site de la Porte de Clignancourt côté Puces.**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Il s'agit d'une subvention d'investissement du budget participatif 2018 qui concerne l'association « Florimont » qui gère deux locaux associatifs : le Château ouvrier et l'Espace Maindron.

Les projets consistent en une remise à neuf d'une partie des locaux de Maindron pour 1 300 € et une augmentation de la surface des locaux rue Hippolyte Maindron de 100 m² pour 220 000 € afin de permettre un meilleur accueil et un échange plus intéressant entre les personnes du quartier qui viennent à l'association. Même si c'est déjà très grand, cela manque un peu de place. Cette subvention d'investissement de 220 000 € sera attribuée à Immobilière 3F qui aménagera cet espace supplémentaire de 100 m². L'association « Florimont » en a énormément besoin, notamment pour agrandir sa ludothèque.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

M. CHERKI

Il y a déjà eu il y a quelques années une transformation des locaux de l'association « Florimont » qui a fait l'objet d'un financement conjoint de la Ville et de 3F, les locaux appartenant à cette dernière. Je voudrais savoir si ces financements émaneront à 100 % de la Ville ou si le bailleur participera ?

M. ANTONELLI

En ce qui concerne l'extension de 100 m², le financement se fera à 100 % par la Ville sur le budget participatif.

M^{me} PETIT

Le bailleur participe également, mais nous ne votons ici que le budget octroyé par la Ville. Il s'agit de l'arrière des locaux qui doivent être réaménagés pour agrandir les espaces communs.

DÉLIBÉRATION N° 243

- **2019 DDCT 160 : Subventions d'investissement (566 300 €) à trois projets votés au Budget participatif parisien 2018 et préfiguration sur le site de la Porte de Clignancourt côté Puces.**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionnée au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

M^{me} PETIT

C'est un projet qui pourra également profiter à la crèche parentale mitoyenne.

M. ANTONELLI

Le quartier en a besoin, il s'agit d'un QPV.

- **Projet de délibération 2019 DVD 103 : Budget participatif « Paris aux piétons » Place des Droits de l'Enfant (14^e) - Subvention à l'association « Les Hyper Voisins »**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Tout le monde connaît maintenant la république des « Hyper Voisins ». Cette association travaille dans le lien social sur 53 rues au cœur du 14^e, quartier Montsouris-Dareau. Nous avons tous participé au moins une fois à la table d'hôte ou à la Garden Coty l'été au Parc Montsouris.

Les « Hyper Voisins » ont un projet de participation citoyenne en constituant une forme totalement inédite pour ce futur développement. La réalité de la Place des Droits de l'Enfant - comme souvent pour les petites places à Paris - est plutôt vouée aux véhicules, pas du tout empruntée par les habitants, elle ne sert pas à la convivialité ou aux liens dans le quartier. À partir de ce constat, l'association a amorcé toute une démarche participative autour des questions : « *Que voulez-vous faire de cette place ? Comment l'imaginez-vous ?* » 500 questionnaires ont été remplis. Les élèves du centre de loisirs ont participé au projet. Une démarche spécifique s'est tournée vers les commerçants. Par la suite, une restitution de cette concertation a eu lieu le 28 septembre avec la présentation d'un premier projet fait par des architectes urbanistes paysagistes du quartier.

La proposition consiste en l'installation de pavillons modulaires pour des activités variées, l'installation d'une rampe en bois pouvant accueillir des activités théâtrales musicales ou servir de terrasse. Tout ce projet qui est accompagné par les services de la Ville (espaces verts, voirie et déplacements) doit créer un véritable îlot de fraîcheur et de convivialité. Je souligne vraiment la forme inédite de participation citoyenne pour ce projet et sa continuité. En effet, l'association sera totalement co-maître d'ouvrage avec la Ville pour réaménager cette place qui le mérite et dont l'automobile sera exclue au maximum. C'est pourquoi ce projet a été intégré dans le budget participatif parisien dans le cadre de « Paris aux piétons » voté en 2015. Ce projet « Et toi, tu ferais quoi à ma place ? » fait l'objet d'une demande de subvention de 196 000 € pour réaliser cette nouvelle place des droits de l'Enfant.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Je passe tout d'abord la parole à un habitant de la rue Paul Fort.

M. CUDENNEC

Je pense que cette rénovation de la Place des Droits de l'Enfant est une bonne chose dans la mesure où cela permet d'avoir un espace piétonnier. Ce qui m'intéresse, c'est que les gens puissent marcher à pied, qu'ils soient heureux et qu'il n'y ait pas trop de voitures. Ces dernières sont un problème. Je ne sais pas si elles auront encore un peu de place ou si cela sera un espace uniquement piétonnier. Je

n'ai pas consulté l'intégralité du document pour la délibération. J'aimerais savoir quand les travaux commenceront et pour quelle durée. Par ailleurs, je souhaiterais connaître le coût total et savoir si des arbres seront plantés.

M. AZIÈRE

Merci Madame la Maire. J'ai une question qui ne concerne pas le fond du projet qui a le mérite d'être utile, d'avoir été concerté et d'avoir fait l'objet de nombreux questionnaires. Même si « Paris aux piétons » a été voté au budget participatif, j'aimerais comprendre par quelle méthode cette subvention de 196 000 € au titre du budget participatif à l'association Hyper Voisins, pour financer le projet « Et toi, que ferais-tu à ma place ? », a été décidée par le vote des habitants du 14^e. Pourrait-on nous révéler la phase véritablement participative de ce budget ? Ou s'inscrit-il tout simplement dans un cadre plus large que celui du « Paris aux piétons », auquel cas ce projet ne répond pas directement à ce que l'on pourrait penser être l'esprit du budget participatif ? J'entends par là que l'on est aux limites de l'exercice du budget participatif. Par anticipation tout à l'heure, j'avais demandé la parole sur cette délibération. J'aurais pu faire la même réflexion pour un projet concernant un QPV. On pourrait considérer que, dans ce domaine, on est sur des projets à caractère prioritaire et que, là encore, la procédure participative ne me paraît pas répondre autrement que le fait de se substituer à la décision de la Ville de Paris à la procédure véritable, à l'esprit participatif ou à ce qui devrait être l'esprit du budget participatif. Je pense qu'il y a là malgré tout au moins un abus de procédure, pour ne pas dire plus.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je fais miens les propos de M. Éric AZIÈRE, du premier au dernier mot. De surcroît, je m'interroge sur le budget prévu. L'annexe au projet de convention prévoit la réalisation d'installation de pavillons modulaires en métal pour 60 000 €, une scène avec rampe - dont je ne sais qui en aura l'usage, je suppose, pour tout le monde - pour 54 000 €, l'habillage en bois d'une loge préexistante au droit de la scène pour 17 000 €, une arche en fer forgé pour 24 000 €, de la signalétique au sol « enfant » pour 20 000 €, accompagnement et mission AMO - je ne sais pas en quoi consiste l'accompagnement du projet - pour 20 000 €. La somme totale est significative. Il y a ainsi un sujet de fond. Il y a par ailleurs un sujet de procédure et j'aimerais vraiment avoir des réponses pour les deux éléments. Si, en termes de procédure, cela ne relève pas du budget participatif que ce soit dit clairement et que ce soit pris sur les crédits de la Ville et non sur le budget participatif. Je vous remercie.

M^{me} BLAUDEL

Merci Madame la Maire. J'aurai une tout autre tonalité pour parler de ce projet. Je voudrais plutôt saluer un projet que je trouve exemplaire et que j'aurai d'ailleurs le plaisir de porter, en collaboration avec Pauline VERON, au Conseil de Paris la semaine prochaine.

Tout d'abord, je trouve ce projet extrêmement intéressant sur la forme. Je m'inscris en faux sur vos propos, Monsieur AZIÈRE, parce que je crois, au contraire, qu'avec ce projet, on ferme d'une certaine manière la boucle du budget participatif. Ce projet est issu d'une très belle dynamique locale, citoyenne. Elle est très particulière et développe quelque chose de très intéressant. Le collectif a environ trois ans, il est très ancré dans le quartier. Il a à son actif des réalisations assez folles de par leurs ampleurs (table d'hôte, Coty party), mais aussi le projet de « L'ami du quartier ». Ce collectif s'investit, porte le projet, et connaît la problématique de son quartier. Il se met ainsi en mode de co pilotage de la concertation, c'est assez unique. Il y a une forte participation, y compris des enfants, ce que je trouve assez formidable, qui dessinent, participent à la maîtrise d'ouvrage du projet. C'est là où cela devient intéressant : c'est un co pilotage avec la Ville, ce n'est ni totalement la sphère citoyenne, ni la Ville qui prend la main et l'on se dirige vers cela. De ce point de vue, nous donnons ce soir en exécution une partie du budget.

Sur le fond, c'est un projet qui fait écho au grand nombre de politiques que nous souhaitons mettre en œuvre à l'échelle de la Municipalité. D'une part, la question du verdissement des espaces, on fait enfin tomber les grilles, on désimpermeabilise, etc. à laquelle s'associe cet objet de la convivialité - j'insiste sur ce point -, de créer un espace qui sera investi par la communauté locale avec l'idée de refaire une place de village et de redonner vraiment de la vie. C'est là où apparaissent les différents éléments du budget, dont la scène en bois avec une rampe pour l'accès PMR (d'où le coût plus élevé). Je vous invite vraiment à regarder de près le projet sur les modules et les envies de création de mobilier urbain qui permettront l'investissement d'une vie de quartier.

Par ailleurs, l'idée est également que les citoyens viennent s'occuper des espaces verts. En tant que maire adjointe chargée du développement durable et de la transformation écologique de la Ville, j'ai pisté ce type de projet dans Paris depuis 2014. À l'heure où tout le monde veut verdier et planter, je vous recommande un très bon livre d'un architecte du 14^e arrondissement, Nicolas SOULIER, sur la reconquête des rues. On est totalement dans le mille de ce qu'il faut faire aujourd'hui. On allie transition écologique et transition démocratique.

Il est extrêmement intéressant de voir de la transformation urbaine qui embarque la sphère citoyenne. Je voulais féliciter le collectif, mais également mentionner le fait que c'est à l'image du 14^e, ce n'est pas si fou que cela. En 2008, plusieurs personnes d'Urbanisme et démocratie sont intervenues. Le premier chantier participatif avait été lancé. On avait délégué une partie de la maîtrise d'ouvrage sur un jardin partagé. On change maintenant d'ampleur. Le 14^e arrondissement montre à nouveau à quel point nous avons un temps d'avance sur ce type de question. J'ai oublié certaines interrogations, mais je ne doute pas que la Maire y répondra. Je trouve que c'est un très très beau projet dont il faut se féliciter.

M^{me} PETIT

Merci. J'apporte une petite précision. La façon dont ce projet a été défini et comment il a été conçu dans ses objectifs réussit à franchir une étape dans la confiance et dans la manière différente que les élus locaux veulent travailler avec des habitants et un collectif citoyen. Nous parlons juste de cela. Il y a maintenant cinq ans, lors de l'aménagement du square Marin avec les habitants de la porte de Vanves, le même processus s'est appliqué. Le projet est venu d'habitants qui se sont progressivement organisés en collectif, ils ont porté une demande concernant un défaut qu'ils éprouvaient dans l'espace public et son aménagement, la manière de l'améliorer et de le faire évoluer. Ils ont décidé de se prendre en main et de recueillir des budgets publics pour le réaliser avec un cahier des charges extrêmement clair. Il s'agit d'associer les habitants avec le principe de leur expertise d'usage. Quand on habite un quartier, on consacre du temps à vouloir partager les objectifs auxquels devrait répondre, peut-être un peu mieux et de façon plus nouvelle, les espaces publics à Paris. Ainsi cela a été fait pour le square Marin. La deuxième étape a démarré il y a quelques jours avec le square de la biodiversité qui se situera en face dans un terrain délaissé urbain. Je trouve cela très intéressant.

Les choses sont très claires entre le collectif des « Hypers Voisins » et nous, exécutif local parisien du 14^e arrondissement. Comme pour tous les budgets participatifs, le projet n'appartient pas au collectif des « Hypers Voisins » puisqu'il s'agit d'espaces publics, il appartient à tous les habitants du 14^e arrondissement et à tous ceux du quartier. « Qu'est-ce que tu ferais à ma place ? » Discutons-en.

Il s'agit simplement d'une nouvelle manière de travailler avec les habitants. Après l'étape du budget participatif, on va plus loin et l'on établit un contrat entre des citoyens et des élus pour étudier la définition de ce projet. Pour tous les budgets de la Ville, qu'ils soient petits ou plus importants, il y a une part d'AMO, Madame CARRÈRE-GÉE. C'est parfois fait en interne, parfois par des équipes professionnelles extérieures. Dans le cas présent, il s'agit de confier ce travail aux premiers concernés, les personnes qui habitent autour de la place. La feuille de route est également très claire dans le cadre du travail de confiance mis en place avec le collectif des « Hypers Voisins » ; les Conseils de quartier concernés mitoyens doivent travailler avec les deux concernés et toutes les étapes sont rendues publiques. Il n'y a rien de plus public et de plus transparent qu'une délibération.

Je m'inscris totalement en faux sur l'affirmation que l'on détournerait le processus de budget participatif. En effet, il n'y a pas de projet participatif autour du végétal localisé dans le 14^e arrondissement et nous avons pourtant pu planter ici ou là des arbres et agir dans certains projets d'équipements publics, car ils ont été rattachés à des priorités votées par les Parisiens. À l'inverse, un projet de bagagerie avait été déposé par des habitants du 14^e arrondissement et pourtant le budget participatif voté dans le cadre de ce projet a pu faire débloquer des petits dispositifs solidaires dans d'autres arrondissements.

Nous pourrions vous citer d'autres exemples de réalisations qui ont été raccrochées à des budgets participatifs parisiens. Il n'y a rien de dévoyé pour notre sujet.

Concernant le calendrier, la délibération définira ensuite le projet qui se doit d'être inscrit dans des lignes budgétaires dans le cadre d'un budget primitif de ville. Nous travaillerons dessus en 2020 et le budget de la Ville de Paris est voté en décembre. Puis, il y aura un délai de définition du cahier des charges des travaux. Si vous habitez dans le quartier, investissez-vous au sein du projet pour en voir toutes les étapes.

Nous nous souviendrons de cette petite libération. À mon avis, c'est de cette manière que les projets se construiront à l'avenir ; d'autres villes l'ont déjà mis en place. Je pense que c'est de cette façon qu'il faut avancer.

Toutefois, comme tout projet se réalisant dans l'espace public, les élus feront usage de leur fonction d'arbitrage dans la dernière phase du projet. Nous représentons plus qu'un collectif et nous avons également des opinions sur certaines choses. Il s'agit d'un processus innovant sur lequel nous travaillerons de cette façon.

M. VIRY

Merci Madame la Maire. Je souhaite expliquer notre vote. Après votre « plaidoirie » longue, mais proportionnellement pas forcément aussi convaincante qu'espérée, nous justifions pourquoi nous ne voulons pas voter cette délibération. Contrairement aux différentes explications, nous ne sommes pas contre le côté convivialité et la participation des habitants à un projet, mais si nous suivons votre raisonnement nous ne pouvons qu'aboutir à dire que tout est participatif, que tout doit être budget participatif, parce que tout simplement tout projet doit se faire en concertation avec les habitants. À partir du moment où la concertation est un principe, il n'y a pas de raison qu'un projet bénéficie d'un traitement différencié. Partant de là, et comme nous ne sommes pas d'accord sur le principe que le budget participatif doit servir à tout et à son contraire, nous voterons contre.

M^{me} PETIT

Pour conclure, 30 % du budget total de l'arrondissement est participatif. Nous ne faisons pas de concertation pour le remplacement d'une chaudière dans une école ou dans une piscine, mais cela peut arriver. En revanche, nous passons beaucoup de temps sur d'autres projets.

M. VIRY

Pour la rue Didot notamment.

M^{me} PETIT

Exactement, vous avez raison de le rappeler.

DÉLIBÉRATION N° 244

- **2019 DVD 103 : Budget participatif « Paris aux piétons » Place des Droits de l'Enfant (14^e) - Subvention à l'association « Les Hypers Voisins »**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 24 dont 7 pouvoirs

Contre : 2 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY) dont 0 pouvoir

Abstentions : 2 (É. AZIÈRE) dont 1 pouvoir (Y. OGÉ)

-
- **Projet de délibération 2019 DAC 802 : Signature d'un bail civil au bénéfice de la Ville de Paris avec la société Immobilière 3F pour la mise à disposition de la salle Marius Magnien (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Merci Madame la Maire. Collectivement, nous sommes contents de pouvoir porter cette délibération.

La salle Marius Magnien, détenue par le bailleur I3F, est fermée depuis une dizaine d'années suite à une injonction de la préfecture de police et pourra prochainement rouvrir. C'est une salle qui fait partie de l'histoire du quartier Pernety et qui fut pendant longtemps un lieu de ressources pour des associations, des compagnies de théâtre. Nous sommes tous très attachés à ce lieu qui possède une forte identité. C'est pour cela que nous nous sommes engagés depuis maintenant quelque temps à

œuvrer avec les citoyens et les citoyennes pour sa réouverture en tant que lieu de vocation culturelle et citoyenne. Après de multiples péripéties, la mairie du 14^e assurera le financement des travaux de réhabilitation de la salle à hauteur de 790 000 €. En échange, nous signons un bail de neuf ans avec 3F sans contrepartie de loyer.

Les travaux se dérouleront de janvier à septembre 2020 pour une ouverture à l'automne. La salle sera gérée par la nouvelle direction du théâtre 14 (Édouard Chapot et Mathieu Touzé) et la programmation sera construite et élaborée en concertation avec le collectif qui s'est mobilisé depuis des années pour faire revivre ce lieu. Merci.

M^{me} PETIT

Le Conseil de quartier sera également associé au « collectif du 105 ».

Il s'agit de la réouverture programmée de la salle Marius MAGNIN avec un nouvel équipement public de proximité, une restauration de qualité, simple et sobre, avec une forte dominante culturelle, artistique et citoyenne.

DÉLIBÉRATION N° 245

- **2019 DAC 802 : Signature d'un bail civil au bénéfice de la Ville de Paris avec la société immobilière 3F pour la mise à disposition de la salle Marius Magnin (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

M^{me} PETIT

C'est une petite délibération, mais pour un grand projet, et je remercie toutes les équipes de la mairie du 14^e arrondissement qui se sont mobilisé fortement sur le sujet.

- **Projet de délibération 2019 DAC 84 : Subvention (15 000 €) et convention avec l'association « Théâtre Paris 14 » (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention d'équipement d'un montant de 15 000 € pour la rénovation d'une partie du matériel lumière, matériel informatique, équipement pour le bar et le hall. La réouverture du théâtre actuellement en travaux est prévue pour le début de l'année prochaine. Merci

DÉLIBÉRATION N° 246

- **2019 DAC 84 : Subvention (15 000 €) et convention avec l'association « Théâtre Paris 14 » (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DAC 328 : Subvention (2 000 €) à « Art sous X » (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

L'association « Art sous X » promeut la création artistique et l'expression dans tous les domaines artistiques dans le 14^e arrondissement, notamment à travers un projet tremplin pour les jeunes artistes en collaboration avec Paris Habitat.

DÉLIBÉRATION N° 247

- **2019 DAC 328 : Subvention (2 000 €) à « Art sous X » (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DAC 371 : Approbation de dix conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention portant sur les conventions de partenariat entre les conservatoires de Paris et les écoles de musique associatives. Pour ce qui nous concerne, une convention entre notre conservatoire du 14^e et l'association « Musique en mouvement ». Cette convention a déjà permis des échanges entre l'école de musique et le conservatoire, notamment sur la pédagogie de groupe.

DÉLIBÉRATION N° 248

- **2019 DAC 371 : Approbation de dix conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives**

Rapporteur : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DAC 726 : Subventions (2 500 €) et signature d'avenants avec deux associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Cette subvention de 2 500 € est à destination de deux associations qui œuvrent en QPV, « La Compagnie à l'affût » pour son projet « Théâtre forum : parents-enfants, mode d'emploi » et l'association « Parcours » pour son projet avec le foyer Gergovie autour d'ateliers d'initiation aux outils vidéo et à l'éducation à l'image.

DÉLIBÉRATION N° 249

- **2019 DAC 726 : Subventions (2 500 €) et signature d'avenants avec deux associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DAE 288 : Budget participatif - Subventions (77 000 €) avec huit structures du réemploi textile et de la mode responsable**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Pour ce qui nous concerne, il s'agit d'une subvention de 10 000 €. L'association « Un regard pour toi » qui a déjà investi 12 500 € pour l'aménagement d'un nouveau local rue de l'Ouest propose depuis 2014 aux personnes en situation de handicap visuel un accompagnement personnalisé autour de l'habillement. Dans ce nouveau local, l'association étend son activité avec une boutique de vêtements de seconde main où elle propose un service de retouche et d'étiquetage pour les clients non ou malvoyants. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 250

- **2019 DAE 288 : Budget participatif - Subventions (77 000 €) avec huit structures du réemploi textile et de la mode responsable**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DASES 252 : Subvention (74 877 €) et conditions d'investissement pour l'association Cerise (2^e), Carrefour 14 (14^e), foyer de Grenelle (15^e) et Pouchet (17^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention d'investissement de 787 € pour des travaux du centre social Carrefour 14 qui visent à réaménager l'accueil du centre socioculturel.

DÉLIBÉRATION N° 251

- **2019 DASES 252 : Subvention (74 877 €) et conditions d'investissement pour l'association Cerise (2^e), Carrefour 14 (14^e), foyer de Grenelle (15^e) et Pouchet (17^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DDCT 143 : Subventions (177 816 €), conventions et avenants à 44 associations porteuses de 50 emplois d'adultes relais en quartiers populaires**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Cette subvention soutient le complément adulte relais pour trois associations du 14^e arrondissement qui œuvre en QPV : « Association Jeunesse Éducation », la compagnie « À force de rêver » et la compagnie « Le fil de soie » à hauteur de 4 700 € chacune. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 252

- **2019 DDCT 143 : Subventions (177 816 €), conventions et avenants à 44 associations porteuses de 50 emplois d'adultes relais en quartiers populaires**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DDCT 151 : Subventions d'investissement (110 000 €) à dix associations situées en quartiers populaires**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention d'investissement QPV pour l'association « La marmite anti gaspille » que nous avons été nombreux ici à accompagner pour qu'elle puisse s'installer dans de nouveaux locaux. Cette association a pour but de limiter le gaspillage alimentaire et lutter contre l'exclusion et la pauvreté. Ses principales activités sont la distribution de colis alimentaires, mais également la préparation de repas chauds quotidiens à partir d'invidus à destination principalement des sans-abri ou de personnes en situation de précarité. Dans le cadre de l'installation de cette association dans ses nouveaux locaux porte de Vanves, une extension extérieure est nécessaire pour les activités de la cuisine. Paris Habitat participe à hauteur de 4 200 €, l'association sur ses fonds propres à hauteur de 2 872 € et la Ville de Paris à hauteur de 20 000 €. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 253

- **2019 DDCT 151 : Subventions d'investissement (110 000 €) à dix associations situées en quartiers populaires**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DDCT 155 : Subventions (9 850 €) au titre de la vie associative à deux associations**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

C'est une subvention au titre de la vie associative pour l'association « Le Moulin » qui développe des activités d'accueil, d'information, de consultation et d'animation ou même de formation (groupe de parents, entraide scolaire) et différentes activités à caractère social et initiatives d'éducation populaire. Il vous est proposé de voter une subvention de 8 000 € en complément de celle que nous avons précédemment votée (5 000 €) et cela en partie pour compenser des désengagements répétés de l'État. L'association continue toutefois ses activités de manière renforcée, il était important de poursuivre leur accompagnement. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 254

- 2019 DDCT 155 : Subventions (9 850 €) au titre de la vie associative à deux associations

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DDCT 158 : Avenants à 26 conventions pluriannuelles d'objectifs avec des associations des quartiers populaires**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit de prolonger pour deux associations une convention pluriannuelle d'objectifs. Un gros travail a été effectué dans l'ensemble des arrondissements pour sécuriser financièrement nos associations suivies chaque année pour des projets qui peuvent être renouvelés. Les conventions des deux associations « Apaso » et « Le Moulin » arrivent à terme au 31 décembre de cette année. Il vous est proposé de prolonger ces deux conventions pluriannuelles d'objectifs pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION N° 255

- 2019 DDCT 158 : Avenants à 26 conventions pluriannuelles d'objectifs avec des associations des quartiers populaires

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DJS 193 : Subvention (6 000 €) et convention annuelle d'objectifs au titre de la Jeunesse avec l'association « Tatane » (14^e et 19^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention avec l'association « Tatane » qui œuvre dans le 19^e, mais également dans le 14^e depuis quelques mois pour le plaisir du jeu et du lien social au travers d'activités sportives, notamment le football. Elle travaille en particulier avec les jeunes du quartier Pernety et du collège Giacometti. Différents projets sont en cours, notamment un projet de médiation sportive et culturelle pendant les vacances scolaires. Pour ce qui nous concerne, la subvention est de 3 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 256

- 2019 DJS 193 : Subvention (6 000 €) et convention annuelle d'objectifs au titre de la Jeunesse avec l'association « Tatane » (14^e et 19^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DJS 224 : Subvention (1 000 €) au titre de la Jeunesse à l'association « Basket Paris 14 » (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention de 1 000 € pour l'association « Basket Paris 14 » qui, en plus de ses activités de club sportif, développe également des activités auprès des jeunes. En l'occurrence, il s'agit de soutenir le projet « Du sport et du soutien scolaire » avec trois stages gratuits destinés aux jeunes du 14^e. Cela permet de mixer soutien scolaire et découverte du basket. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 257

- **2019 DJS 224 : Subvention (1 000 €) au titre de la Jeunesse à l'association « Basket Paris 14 » (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DJS 228 : Subventions (8 000 €) et conventions avec deux associations de jeunesse « La Camillienne » et « Maison Alésia Jeunes » (12^e et 14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention de 3 000 € pour l'association « Maison Alésia Jeunes », lieu d'échange et d'expression favorisant la rencontre au travers d'activités ludiques, sportives, culturelles, mais aussi créatives avec des ateliers hebdomadaires et pendant les vacances scolaires. Cette subvention a vocation à aider la « Maison Alésia Jeunes » à renouveler son parc informatique. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 258

- **2019 DJS 228 : Subventions (8 000 €) et conventions avec deux associations de jeunesse « La Camillienne » et « Maison Alésia Jeunes » (12^e et 14^e)**

Rapporteur : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DJS 229 : Mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour 2020**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit du dispositif Paris Jeunes Vacances que vous connaissez tous bien. C'est un dispositif créé en 2003 pour aider et accompagner les jeunes à financer leurs vacances qui se fait sur projet avec une commission. Il s'agit de renouveler le budget pour ces aides en 2020 à hauteur de 91 chèques. Merci.

M. de VIDAS

Sur le bilan 2018 qui nous a été fourni, j'ai vu que la totalité n'a pas été consommée. C'est dommage, parce que ce bilan ne précise pas quels arrondissements n'utilisent pas la totalité de leurs

contingents. Avez-vous plus d'informations à ce sujet ? D'autant plus que j'ai cru comprendre qu'il était antérieurement d'usage de redistribuer les chèquiers non utilisés dans certains arrondissements vers d'autres plus demandeurs. Par ailleurs, nous disposons du bilan 2018, mais il aurait été plus pratique d'avoir celui de 2019. Le bilan 2018 ne nous éclaire pas tellement quant à l'enveloppe que l'on pourrait proposer en 2020, le comportement des jeunes étant peut-être fluctuant d'une année sur l'autre.

M^{me} TONOLLI

Vous avez raison de soulever ces questions. En effet, d'une année à l'autre nous n'avons pas tout à fait les mêmes demandes qui sont fonction du public. Pour 2019, nous avons 105 chèques qui ont été attribués aux jeunes. Nous nous sommes aperçus que beaucoup étaient allés récupérer leur chèque dans le 13^e arrondissement. Comme vous l'avez souligné, en fonction des années, si nous n'avons pas tout utilisé, c'est redistribué sur différents arrondissements. Mais il y a également eu plusieurs années où l'on a pu bénéficier du reliquat d'autres arrondissements. Pour des raisons que l'on n'arrive pas toujours bien à analyser, il y a une petite fluctuation en fonction des années.

DÉLIBÉRATION N° 259

- **2019 DJS 229 : Mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour 2020**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 dont 7 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DJS 234 : Subvention (11 000 €) au titre de la Jeunesse à « L'Association Jeunesse Éducation » et convention annuelle d'objectifs (5 000 € pour le 14^e arrondissement et 6 000 € pour le 20^e arrondissement)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention de 11 000 € au titre de la jeunesse à « L'Association Jeunesse Éducation » pour ses actions dans le 14^e et dans le 20^e à hauteur de 5 000 € pour le 14^e. Il s'agit de soutenir un projet visant à lutter contre le décrochage scolaire, en particulier avec trois établissements du 14^e arrondissement, les lycées François Villon, Erik Satie et Paul Bert. Merci.

M^{me} PETIT

Je passe la parole au collectif COQUA.

M^{me} BOUDOULEC

Bonjour Mesdames et Messieurs. Je suis Sylvie BOUDOULEC du collectif COQUA (Collectif des habitants, usagers et riverains du quartier Pernety Plaisance).

Nous intervenons maintenant, nous aurions pu le faire plus tôt ou plus tard. Notre intervention pose trois questions.

Depuis septembre 2017, notre collectif a demandé un audit des associations bénéficiant de subventions ayant pour mission du soutien scolaire, de l'accompagnement social ou des activités ludiques, créatives. Nous sommes en attente de cet audit. Madame la Maire, vous aviez déclaré lors d'une réunion de bilan du contrat de prévention et sécurité 2015-2020 sur le quartier Pernety : « Envoyez-leur les fiches. » Depuis, ces fiches n'ont pas été envoyées, c'est dommage. Nous continuons à penser que des associations sont indispensables, en particulier celles d'éducation populaire. Nous continuons à penser qu'elles ont un rôle essentiel, mais que l'on ne peut distribuer l'argent comme ce soir, c'est-à-dire par un vote rapide après une présentation très brève. Pour chacune des associations, nous avons cherché sur Internet leurs statuts, leurs bilans d'activité sur plusieurs années et les éventuelles retombées positives pour le quartier Pernety Plaisance.

Concernant certaines associations, comme celles mettant en place du football dans le quartier, nous aurions dû les voir cet été ; or, nous ne les avons pas vues.

Nous espérons à chaque fois disposer d'un bilan d'été. Nous imaginons que les enfants qui ne partent pas ont des parents qui n'ont pas de ressources suffisantes pour les envoyer en vacances.

M^{me} PETIT

Madame BOUDOULEC, vos propos ne portent pas précisément sur la délibération.

M^{me} BOUDOULEC

Je sais, mais cela correspond à plusieurs délibérations.

M^{me} PETIT

Nous prenons note.

M^{me} BOUDOULEC

Je poursuis avec ma deuxième question : combien d'enfants ont été pris en charge sur les centres de loisirs ?

Notre troisième question porte sur la délibération 2019 DASES 220. Nous posons la question de l'éducation et des clubs de prévention.

M^{me} PETIT

Nous vous redonnerons la parole lors de cette délibération.

Y a-t-il des demandes de prise de parole émanant des élus ?

J'apporte quelques éléments de réponse. Pour toute délibération qui attribue une subvention, des annexes contiennent le bilan des actions, le bilan financier et les fiches récapitulant les aides antérieures versées par la Ville de Paris, et les noms des autres partenaires financiers publics de ces associations.

Nous passons très vite ce soir sur certaines délibérations parce que leur objet est assez connu ou les associations sont reconnues dans le 14^e arrondissement. Ainsi, Carrefour 14 qui gère le centre social et d'autres.

Concernant le bilan de l'été, ce n'est pas aujourd'hui que nous pourrions le faire.

M^{me} BOUDOULEC

Nous avons bien eu le bilan de la rentrée scolaire, postérieur à l'été...

M^{me} PETIT

Tout à fait. Quand vous êtes invitée aux réunions de travail que nous faisons à l'échelle du quartier, vous êtes plutôt encline à perturber l'ordre du jour de ces réunions où l'on réalise ce genre de bilan avec tous les partenaires associatifs, les clubs de prévention, le commissaire, les bailleurs. Je sais que, la dernière fois, vous n'avez pas vraiment laissé la réunion se dérouler normalement. Nous pouvons en convoquer une à nouveau, en général nous parlons justement du bilan, du travail des associations qui œuvrent tout au long de l'été. Nous trouverons le cadre pour le reprogrammer.

DÉLIBÉRATION N° 260

- 2019 DJS 234 : Subvention (11 000 €) au titre de la Jeunesse à « L'Association Jeunesse Éducation » et convention annuelle d'objectifs (5 000 € pour le 14^e arrondissement et 6 000 € pour le 20^e arrondissement)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 dont 7 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DJS 235 : Subvention (2 500 €) au titre de la Jeunesse à l'association « Le Fil de Soie » (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention à hauteur de 2 500 € au titre de la jeunesse pour la compagnie « Le Fil de Soie » pour ses projets de sensibilisation aux arts du cirque, en particulier en QPV avec trois projets menés cette année autour de ce sujet. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 261

- **2019 DJS 235 : Subvention (2 500 €) au titre de la Jeunesse à l'association « Le Fil de Soie » (14^e)**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 dont 7 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DASES 220 : Avenants aux conventions avec deux associations pour leurs actions de prévention spécialisée**

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M^{me} PETIT

À l'occasion de cette délibération, nous déposons un vœu.

M. GRUNENWALD

Merci Madame la Maire. Depuis le début de cette mandature, nous souhaitons harmoniser les interventions des clubs de prévention afin de permettre une connaissance fine du territoire, ainsi dans le quartier de la porte de Vanves avec le club historique « Feu Vert ». Nous avons étendu son domaine d'intervention au quartier Pernety et nous souhaitons maintenant l'étendre à la porte d'Orléans. Cet avenant au contrat intervient dans ce cadre et permettra l'arrivée d'une personne supplémentaire pour la porte d'Orléans en lien avec l'espace jeune « Le Miroir », afin de permettre à l'association de jouer le rôle de club de prévention dans ce quartier correspondant aux trois quartiers sur lesquels nous avons mis l'accent dans le contrat local de sécurité et de prévention et de liaison, notamment avec tous les acteurs locaux de la porte d'Orléans. Je vous remercie.

- **Projet de vœu V14 2019 45 : Vœu déposé par M^{me} la Maire et les élus de la majorité municipale relatif au dispositif de la prévention spécialisée sur la porte d'Orléans**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Les élus de la majorité municipale voteront pour cette délibération et déposent un vœu demandant à la Ville de Paris de créer un deuxième poste afin de créer une équipe. Nous espérons que cette demande sera approuvée d'ici le vote au Conseil de Paris.

Je passe la parole au collectif COQUA.

M^{me} BOUDOLEC

S'agissant de l'extension de l'activité de « Feu Vert » de la porte de Vanves vers le quartier Pernety, nous étions demandeurs et avons été ravis que cela se fasse. Nous nous posons simplement la question des effectifs. Pour avoir rencontré l'équipe, l'accroissement d'activité ne s'est pas réalisé

avec une extension suffisante des personnels chargés de cette éducation spécialisée. Il s'agit de clubs de prévention, ce qui suppose des personnels formés en tant qu'éducateurs spécialisés. Nous demandons, outre le poste que vous demandez dans votre vœu, que des postes supplémentaires soient créés, à plein-temps ou équivalent plein temps avec une addition de temps partiel, mais dans tous les cas avec des personnels suffisamment formés pour pouvoir prendre en charge les jeunes qui leur sont confiés. Je rappelle par ailleurs qu'une partie de ce quartier Pernety n'est pas en politique de la Ville pour des raisons qui nous échappent complètement. Ainsi le quartier Pernety ne bénéficie pas de certaines subventions et dispositifs et c'est donc le minimum que d'octroyer à ce quartier le personnel suffisant en nombre et en qualité étant donné le niveau d'incivilité et de délinquance que nous observons tous les jours.

M. AZIÈRE

En tant qu'élu et habitant du quartier, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui vient d'être dit par la représentante de COQUA. Je voulais dire à quel point ces avenants aux conventions avec les deux associations sont nécessaires dans un quartier qui souffre véritablement d'une réelle insécurité. Par ailleurs, je me réjouis qu'une association du quartier Pernety s'appelle « Feu Vert ». Cela signifie que, malgré tout, tous les feux ne sont pas interdits et éteints dans ce quartier et que l'on encourage les feux verts. C'est une bonne chose, un retour au réalisme qui me réjouit.

M^{me} PETIT

L'objet de la nouvelle dimension des équipes de préventions « Feu Vert » dans le quartier Pernety a été défini il y a deux ans. Il n'y avait pas eu de suppression de postes, mais plus de postes et plus de temps en termes de travail de prévention spécialisée sur le terrain dans le quartier de la porte de Vanves et dans le quartier Pernety. En revanche, quand nous avons voté et nouvellement désigné l'équipe « Feu Vert » dans le quartier Pernety, partenaire sur ce travail de prévention spécialisée, ils ont eu besoin de temps pour repositionner leurs équipes et recruter. Ils ont maintenant des équipes complètes et tous les professionnels de l'éducation spécialisée sur le terrain répondent à des critères précis de recrutement, ils sont déjà formés. Il n'y a pas de personnels sous-qualifiés qui occuperaient un poste d'éducateur de prévention spécialisée.

Enfin, concernant les critères de qualification de quartier en politique de la Ville, je ne citerai pas le nom du Premier ministre en responsabilité quand la moitié du QPV du 14^e arrondissement a été sorti de ces dispositifs. Depuis ce temps, la Ville a choisi de maintenir les aides aux associations, je tiens à le dire. D'autres n'auraient pas fait ce choix. Nous poursuivons le soutien, nous avons parfois même compensé la disparition de certaines aides de l'État. Des associations comme « Le Moulin », « Atharame » sont uniquement aidées par la Ville de Paris, mais absolument pas par l'État, car le quartier n'est pas prioritaire.

Il ne l'est pas non plus en matière de forces de police. Monsieur AZIÈRE, vos propos sur l'insécurité et les problèmes de délinquance, de trafics avérés, ne relèvent pas de la prévention spécialisée, mais de la compétence de la Préfecture de Police et de la Police nationale. Je tiens à le dire. Le travail de la prévention spécialisée, c'est largement autre chose.

DÉLIBÉRATION N° 262

- **2019 DASES 220 : Avenants aux conventions avec deux associations pour leurs actions de prévention spécialisée**

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N°263

- **V14 2019 45 : Vœu déposé par M^{me} la Maire et les élus de la majorité municipale relatif au dispositif de la prévention spécialisée sur la porte d'Orléans**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DASCO 112 : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020 - 2021**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Merci. Pour une meilleure compréhension, ressort signifie sectorisation. Cette délibération porte sur une modification de la sectorisation.

Pour rappel, nous avons modifié la sectorisation de l'ensemble des écoles du 14^e arrondissement en 2014 - 2015. Il était nécessaire de faire une légère modification pour un secteur, en lien avec les propos précédents de M. BOUABBAS au sujet de la communication logement et sur le fait que dans certains quartiers de nombreux logements ont fortement émergé. Cela nous a conduits à proposer cette modification de sectorisation pour le quartier des écoles Sarrette, Prisse d'Avenues, Tombe Issoire, Arago et Dolent sur le quartier des logements du boulevard Jourdan. Les objectifs de cette modification de sectorisation sont de rééquilibrer les effectifs dans certaines écoles, en particulier les écoles du 12-14, rue d'Alésia et la maternelle du 34, rue Sarrette qui avait des effectifs bien trop importants. Il s'agit également d'équilibrer en termes de mixité sociale.

De la même façon que cela avait été fait en 2014 - 2015, cette sectorisation a fait l'objet d'une concertation avec les inspecteurs de circonscription de l'Éducation nationale, les directeurs, les équipes enseignantes et l'ensemble des parents élus. Des réunions ont eu lieu pour déterminer le meilleur des secteurs à mettre en place. Je vous épargne la lecture de toute la liste. Je vous demande de bien vouloir délibérer sur cette modification de sectorisation.

DÉLIBÉRATION N° 264

- **2019 DASCO 112 : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020 - 2021**

Rapporteur : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 27 dont 8 pouvoirs

Abstentions : 2 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY) dont 0 pouvoir

- **Projet de délibération 2019 DASCO 111 : Collèges publics parisiens - Subventions (428 107 €) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

En ce qui concerne le 14^e arrondissement, il s'agit d'un projet intitulé « De l'art pour nos enfants » émanant du collège Alberto Giacometti. Vous savez que nous sommes très attentifs à ce collège qui a fait partie du programme « Tous mobilisés » évoqué précédemment. La subvention est de 88 987 €, je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. de VIDAS

J'émet toujours les mêmes critiques liées au budget participatif. Je suis désolé, mais ce projet comporte certes la réalisation d'une fresque murale dans la cour, mais il prévoit également l'achat de luminaires pour améliorer la luminosité des espaces et des circulations, et l'achat de mobilier pour l'aménagement d'un coin lecture dans une salle d'étude. Ces dernières composantes du projet devraient relever du budget général de la Ville de Paris au titre de l'équipement des collèges.

M^{me} GUY-DUBOIS

Cela rejoint ce qui a déjà été dit.

DÉLIBÉRATION N° 265

- **2019 DASCO 111 : Collèges publics parisiens - Subventions (428 107 €) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges**

Rapporteur : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 23 dont 6 pouvoirs

Abstentions : 6 (É. AZIÈRE, M.C. CARRÈRE-GÉE, F. de VIDAS, P. VIRY) dont 2 pouvoirs (M.L. DAUCHEZ, Y. OGÉ)

-
- **Projet de délibération 2019 DASCO 109 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 556 €), subventions d'équipement (80 650 €)**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Pour le 14^e arrondissement, il ne s'agit que d'une dotation complémentaire de fonctionnement pour le collège Paul Bert pour des transports vers des installations sportives pour la somme de 2 000 €. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 266

- **2019 DASCO 109 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 556 €), subventions d'équipement (80 650 €)**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DASCO 92 : Divers collèges parisiens - Subventions (15 650 €) dans le cadre du dispositif « Action collégiens »**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

C'est une délibération habituelle dans cet hémicycle. Le dispositif « Action collégiens » permet d'organiser des activités dans le collège, mais aussi à l'extérieur, lors de congés scolaires et à l'occasion de sorties. Pour l'année scolaire 2018-2019, cela a concerné 39 collèges, dont deux nouveaux (hors 14^e).

Pour le 14^e arrondissement, les collèges concernés sont Giacometti et Villon avec deux subventions de 350 € chacune. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°267

- **Projet de délibération 2019 DASCO 92 : Divers collèges parisiens - Subventions (15 650 €) dans le cadre du dispositif « Action collégiens »**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DJS 186 : Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Cette délibération porte plus particulièrement sur la restauration des jeunes et des élèves concernés par les stages qui durent cinq jours. Cela nécessite une convention entre la Ville et chaque Caisse des écoles avec des tarifs préférentiels pour les déjeuners et les goûters. Le prix d'un repas est de 8,32 € si le service de restauration est pris dans un centre de loisirs, 7,69 € pour un service de restauration dans un espace nature et 5,53 € pour un pique-nique. J'ajoute qu'il est précisé dans cette convention - c'est largement le cas de la Caisse des écoles du 14^e arrondissement - que la nourriture ne contient pas d'OGM et est sans huile de palme en ce qui nous concerne. Par ailleurs, un élément du déjeuner et du dîner doit être issu de l'agriculture biologique. Nous sommes bien au-delà dans la Caisse des écoles et ses objectifs. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer et de valider cette convention entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles.

DÉLIBÉRATION N°268

- **Projet de délibération 2019 DJS 186 : Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DFPE 134 : Subventions (2 504 690 €), prorogation et avenants n° 3 à la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Dans le 14^e arrondissement, l'établissement concerné est « Le Moulin » et se situe rue du moulin vert. Il bénéficie d'une subvention de 272 527 €. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°269

- **Projet de délibération 2019 DFPE 134 : Subventions (2 504 690 €), prorogation et avenants n° 3 à la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DFPE 206 : Resserrer les liens famille/école/collège - Subventions (156 750 €) à 22 associations pour leurs actions dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Il s'agit de voter une subvention de 156 750 € à 22 associations se situant dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT reprend la présidence

DÉLIBÉRATION N° 270

- **2019 DFPE 206 : Resserrer les liens famille/école/collège - Subventions (156 750 €) à 22 associations pour leurs actions dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DAE 252 : Budget participatif - Subventions d'investissement (85 820 €) et conventions avec sept structures agissant en faveur de l'insertion et du réemploi**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Pour le 14^e et arrondissement, il s'agit de voter un montant de 18 000 € pour permettre à « Emmaüs Solidarité » d'acheter deux nouveaux triporteurs pour aller chercher les invendus alimentaires dans les magasins et les redistribuer en vue d'aider les personnes sans-abri ou qui l'ont été. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 271

- **2019 DAE 252 : Budget participatif - Subventions d'investissement (85 820 €) et conventions avec sept structures agissant en faveur de l'insertion et du réemploi**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

M^{me} PETIT

En l'absence de M. Cyril MOURIN, je rapporte la délibération suivante.

- **Projet de délibération 2019 DAE 286 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109 340 €) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Suite à la rénovation et à la modernisation des kiosques de presse, nous avons mis en place un processus d'indemnisation du kiosquier le temps des travaux. Cette délibération propose à notre Conseil d'approuver l'indemnisation à M. CHAAYA Isa, le kiosquier de la place du 24 août 1944. L'indemnité proposée représente 32 jours de fermeture et son montant est de 1 929 €. Je vous propose d'approuver cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 272

- **2019 DAE 286 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109 340 €) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs
Pour : 29 dont 8 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DU 172 : Dénomination rue Cécile Furtado-Heine (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

M^{me} POURTAUD

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, la mairie de Paris s'est fixé l'objectif de rendre les femmes plus visibles dans l'espace public, en particulier en donnant plus de noms de femmes aux rues, places et équipements publics. Nous l'avons souvent rappelé dans cette même salle, en 2001, les femmes représentaient seulement 3 % des noms de rue à Paris. Un effort considérable a été fait, accentué depuis 2014 sous l'impulsion d'Anne Hidalgo. Nous sommes aujourd'hui à 12 % des voies, places, espaces verts et équipements publics. La difficulté réside principalement à trouver de nouvelles voies ou équipements, la moindre des choses est déjà de rendre visible celles qui ont une rue. La Ville a donc décidé, lorsque ce n'était pas le cas, de faire apparaître les prénoms sur les plaques des rues.

Il vous est proposé ce soir de rappeler que c'est à Cécile Furtado-Heine que l'on a rendu hommage en donnant son nom à une rue du 14^e arrondissement. Cécile Furtado-Heine était une philanthrope du XIX^e siècle qui créa un dispensaire dans la rue qui porte aujourd'hui son nom. Vous l'avez compris, en votant cette délibération, la rue Furtado-Heine deviendra la rue Cécile Furtado-Heine. Merci d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 273

- **2019 DU 172 : Dénomination rue Cécile Furtado-Heine (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs
Pour : 29 dont 8 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DAC 575 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacques Madaule 4, rue du Douanier Rousseau (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

M^{me} POURTAUD

Né en 1898 à Castelnaudary, Jacques Madaule devient professeur agrégé d'histoire. Il popularise l'œuvre de Paul Claudel par deux livres majeurs en 1933 : *Le Génie* et *Le Drame*. Proche de Jacques Maritain, il devient chroniqueur politique et culturel à la revue *Esprit*.

Dès le 6 février 1934, il se dresse contre le fascisme et s'oppose ensuite au franquisme en se désolidarisant du haut clergé espagnol. Intellectuel engagé aux côtés du général de Gaulle pendant la Deuxième Guerre mondiale, il devient ensuite Conseiller de Francisque Gay, vice-président du Conseil, en 1945 - 1946. Il sera ensuite élu maire d'Issy-les-Moulineaux de 1949 à 1952. Il lance alors des réalisations sociales, rompt avec le MRP et entre au Mouvement de la paix en 1952 qui réunit progressistes et communistes.

Catholique de gauche, il fut un intellectuel très engagé pendant tout le XXe siècle contre l'antisémitisme. Il se bat avec succès, notamment lors du concile Vatican II pour une plus grande ouverture des catholiques au judaïsme. Jacques Madaule a associé pendant un demi-siècle des solidarités apparemment contraires. Intellectuel de gauche engagé, socialiste partisan de l'adhésion à la deuxième Internationale, enthousiasmé par le Front populaire, résistant, signataire de nombreux manifestes, il a mené bien des campagnes par la parole, l'écrit et parfois l'action, de l'antifascisme dès 1934 à l'opposition au Front national en 1983 en passant par la lutte contre l'antisémitisme. Durant toute sa vie, il a été un intellectuel engagé dans le débat public. Il est proposé d'apposer une plaque sur l'immeuble du 4, rue du douanier Rousseau où il a vécu pendant 35 ans.

DÉLIBÉRATION N° 274

- **2019 DAC 575 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacques Madaule 4, rue du Douanier Rousseau (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DAC 578 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Claude Lanzmann 39, rue Boulard (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

M^{me} POURTAUD

Claude Lanzmann est né le 27 novembre 1925 à Bois-Colombes, dans une famille juive originaire de l'Europe de l'Est.

Il découvre l'antisémitisme durant ses années de lycéen au lycée Condorcet à Paris. À partir de 1943, à l'âge de 18 ans, il s'engage dans les jeunes communistes puis dans la résistance dans les maquis d'Auvergne. Après la guerre, il termine ses études de philosophie et enseigne à Berlin entre 1948 et 1949.

De retour en France, il se lance dans une carrière de journaliste. En 1952, Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre lui proposent de participer au comité de rédaction de la revue *Les Temps modernes* dont il devient le directeur en 1986 à la suite du décès de Simone de Beauvoir et ce pendant plus de 30 ans.

Dans les années 70, il s'intéresse au cinéma avec des films documentaires comme *Pourquoi Israël ?* mais il est surtout connu pour la réalisation de son grand film *Shoah* en 1985 qui témoigne de l'horreur des camps de concentration et d'extermination et qui recevra un César d'honneur.

En 2009, il publie un livre de mémoire : *Le lièvre de Patagonie*. Plus tard, en 2013, il tourne *Le dernier des injustes* donnant la parole à Benjamin Marmelstein, grand rabbin de Vienne à partir de 1931, dernier doyen des juifs du ghetto de Theresienstadt.

En 2017, il s'éloigne de la question juive et consacre un film à la Corée du Nord, *Napalm* où il revient sur trois incursions qu'il a faites dans ce pays en 1958, 2004 et 2015.

En 2018, il revient sur la question juive avec quatre films diffusés sur la chaîne Arte, *Les Quatre Sœurs*.

Claude Lanzmann a reçu un Ours d'or d'honneur pour l'ensemble de son œuvre lors de Berlinale de 2013. Il a été fait grand officier de l'ordre national de la Légion d'honneur le 14 juillet 2011.

Il est mort à Paris le 5 juillet 2018 à l'âge de 92 ans.

Il est proposé de lui rendre hommage par une plaque au 39 rue Boulard à Paris, là où il a vécu. Cette plaque porterait le texte : « ICI A VÉCU ET TRAVAILLÉ DE 1973 À 2018 CLAUDE LANZMANN (27 NOVEMBRE 1925 - 5 JUILLET 2018) CINÉASTE, ÉCRIVAIN, PHILOSOPHE ET RÉSISTANT. IL A DIRIGÉ LA REVUE *LES TEMPS MODERNES*, ÉCRIT *LE LIÈVRE DE PATAGONIE* ET ÉLABORÉ SON FILM *MONUMENT SHOAH*. »

DÉLIBÉRATION N° 275

- **2019 DAC 578 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Claude Lanzmann 39, rue Boulard (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

M^{me} PETIT

Nous préparons la pose de cette plaque dans les semaines à venir.

- **Projet de délibération 2019 DU 155 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2018**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

M^{me} AUFFRET

Le code de l'urbanisme exige que les concessionnaires des différents projets d'aménagement adressent un compte rendu financier annuel comportant le bilan prévisionnel actualisé des activités. Le 14^e arrondissement est concerné par la ZAC Saint-Vincent-de-Paul. Aucun produit n'a été réalisé pour le moment puisque rien n'a été vendu, mais il y a néanmoins déjà des charges afférentes à la démolition et au désamiantage des bâtiments Pasteur et Jalaguier, aux travaux de mise en sécurité du site et des immeubles conservés et à diverses études.

Il s'agit d'une délibération classique et annuelle qui me permet de parler brièvement de l'avancement de cette ZAC. Les trajets de déconstruction se poursuivent, notamment sur le bâtiment Lepage. Les consultations des équipes d'architectes sont en cours pour la plupart d'entre elles et les jurés sur les bâtiments Lelong, Petit et Chaufferie sont prévus pour le mois de novembre. Les ateliers de concertation ont débuté le 10 octobre afin de permettre une instruction des projets et la présence des représentants des riverains dans le jury. Pour la façade Denfert et le super équipement à Pinard, les jurys sont prévus en février 2020. De nombreuses visites de chantier sont organisées par l'aménageur pour qui le souhaite. Merci d'avance, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. AZIÈRE

Je ne referai pas le débat sur les objectifs de ce que vous avez voulu faire sur la ZAC Saint-Vincent-de-Paul. Je voterai contre cette délibération et j'espère que nous aurons l'occasion d'en reparler plus profondément.

DÉLIBÉRATION N° 276

- **2019 DU 155 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2018**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 23 dont 6 pouvoirs

Contre : 6 (É. AZIÈRE, M.C. CARRÈRE-GÉE, F. de VIDAS, P. VIRY) dont 2 pouvoirs (M.L. DAUCHEZ, Y. OGÉ)

-
- **Projet de délibération 2019 DAJ 17 : Approbation d'un protocole transactionnel entre M. Kabri, M^{mes} Medori et Gargasson, la société Résidence Pernety et la Ville de Paris mettant fin au litige les opposants au sujet de l'immeuble sis 47-49 rue Losserand**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

M^{me} AUFFRET

Le 28 décembre 2007, la Ville de Paris a acquis la préemption d'un immeuble des 47-49, rue Losserand. Le projet a été confié à la Siemp (devenue Élogie-Siemp) et consistait en la création d'un foyer d'hébergement pour les adultes atteints d'autisme géré par l'association AFG autisme. Pour ce faire, il a été envisagé la construction neuve d'un ensemble immobilier comprenant 27 logements.

Pour des raisons juridiques, le projet a été extrêmement compliqué, car cela supposait une expropriation qui a été très longue. Cet immeuble était grevé d'un bail commercial dont l'objet était l'exploitation d'un fonds de commerce d'hôtel-restaurant. Les titulaires de ce bail en avaient donné la location-gérance à la société résidence Pernety. Le bail commercial a pris fin le 1^{er} janvier 2008. Cela aurait pu aller très vite. Néanmoins, à la suite d'une procédure judiciaire, les occupants ont été expulsés de l'immeuble le 7 juillet 2015. De plus, en raison d'une incertitude sur les propriétaires, plusieurs procédures judiciaires ont été menées entre 2008 et aujourd'hui afin de fixer le montant d'une indemnité d'éviction, déterminer le propriétaire du fonds de commerce et fixer l'indemnité d'occupation.

Cette procédure arrive à son terme, le projet peut enfin voir le jour. Les autorisations administratives ont été obtenues par Élogie-Siemp en octobre 2016. Néanmoins, le permis a fait l'objet d'un recours contentieux en cours de jugement. Élogie-Siemp avance en parallèle sur les études techniques, raison pour laquelle certaines informations apparaissent sur le site alors que le projet n'est pas encore complètement ficelé. Nous espérons que la consultation des entreprises se déroule à la fin de l'année 2019 afin de démarrer les travaux au plus vite une fois que les recours seront purgés. Merci d'avance, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. AZIÈRE

Je me réjouis que l'on mette fin à ce contentieux juridique. Les riverains en particulier, mais également les destinataires du futur immeuble attendent avec impatience le démarrage des travaux. Il faudrait évidemment que ce terrain vague depuis la fin des travaux de démolition soit enfin occupé dignement. Cette délibération est un soulagement pour tout le monde.

M^{me} AUFFRET

Les riverains attendent, sauf peut-être ceux qui ont déposé le contentieux.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

La transaction de 1 M€ témoigne juridiquement d'un petit problème dans l'opération.

M^{me} AUFFRET

Il ne s'agit pas du même contentieux.

DÉLIBÉRATION N° 277

- **2019 DAJ 17 : Approbation d'un protocole transactionnel entre M. Kabri, M^{mes} Medori et Gargasson, la société Résidence Pernety et la Ville de Paris mettant fin au litige les opposants au sujet de l'immeuble sis 47-49 rue Losserand**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DLH 103 : Location de l'immeuble 44, rue de l'Amiral Mouchez (14^e) à la RIVP - Bail emphytéotique**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous avons parlé précédemment des demandeurs de logements sociaux et de l'importance de cette question pour les Parisien-ne-s et notamment le débat avec les habitants sur la question de la densité. La question de la préemption d'immeubles déjà construits pour les transformer et les réhabiliter se pose de plus en plus.

Pour le cas présent du 44, rue de l'Amiral Mouchez, la municipalité a préempté en avril dernier un immeuble de bureaux de plus de 1 000 m² (R+5). Il s'agit donc aujourd'hui d'établir un bail emphytéotique avec la RIVP pour restructurer cet immeuble et créer 17 logements sociaux (10 PLAI-I et 7 PLUS) et un local commercial de 163 m². Le loyer capitalisé sera de 2 M€ et la RIVP fera plus de 4,5 M€ de travaux en vue de la conversion de ces bureaux en logements sociaux.

DÉLIBÉRATION N° 278

- **2019 DLH 103 : Location de l'immeuble 44, rue de l'Amiral Mouchez (14^e) à la RIVP - Bail emphytéotique**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 23 dont 6 pouvoirs

Contre : 4 (M.C. CARRÈRE-GÉE, M. L. DAUCHEZ, F. DE VIDAS, P. VIRY) dont 1 pouvoir

Abstentions : 2 (É. AZIÈRE, Y. OGÉ) dont 1 pouvoir

- **Projet de délibération 2019 DLH 127 : Réalisation au 42, avenue du Général Leclerc (14^e) d'un programme de construction neuve de quatre logements sociaux pérennes (2 PLAI-I et 2 PLUS) et de trois logements sociaux PLS en usufruit locatif social (20 ans)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Madame Marianne AUFFRET connaît très bien ce dossier qui a connu beaucoup d'épisodes. Il arrive à son terme. Le promoteur Pichet souhaite construire des logements et a vendu à la RIVP sept logements qui seront transformés en logements sociaux, quatre logements en pleine propriété financés par deux PLAI-I et deux PLUS et trois logements en ULS sur 20 ans financés en PLS. Il s'agit donc d'approuver ce programme.

DÉLIBÉRATION N° 279

- **2019 DLH 127 : Réalisation au 42, avenue du Général Leclerc (14^e) d'un programme de construction neuve de quatre logements sociaux pérennes (2 PLAI-I et 2 PLUS) et de trois logements sociaux PLS en usufruit locatif social (20 ans)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 8 pouvoirs

Pour : 29 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DLH 159 : Réalisation au 130, rue du Château (14^e) d'un programme de construction de huit logements sociaux (PLUS) par la RIVP**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Le promoteur Kaufman & Broad réalise un programme immobilier et une partie sociale sera gérée par la RIVP avec huit logements sociaux en PLUS (5 T1, 1 T3 et 2 T4) dont le coût total sera de 1,4 M€ avec une subvention de 16 000 € pour la Ville.

Pour information, le reste des logements sera composé de huit ou neuf logements intermédiaires et de logements privés acquis par la Caisse des Dépôts. Ce sera du locatif encadré pour des logements sociaux, mais également pour des classes moyennes.

M^{me} PETIT

Nous avons organisé une réunion avec les riverains pour présenter le déroulé du chantier il y a quelques semaines.

DÉLIBÉRATION N° 280

- **2019 DLH 159 : Réalisation au 130, rue du Château (14^e) d'un programme de construction de huit logements sociaux (PLUS) par la RIVP**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 30 dont 8 pouvoirs

M^{me} CHEVALLIER entre en salle

- **Projet de délibération 2019 DLH 165 : Location de l'immeuble 18, rue Cels (14^e) à la RIVP - Bail emphytéotique**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Autre exemple de préemption dans l'existant : en juillet 2019, l'opportunité s'est présentée au 18, rue Cels d'acquérir 502 m² d'un immeuble R+3 pour 2,6 M€. Les logements occupés sont en très mauvais état. La location sera gérée par la RIVP qui réalisera 18 logements sociaux (5 PLAI, 6 PLUS et 5 PLS). Les travaux seront réalisés dans les parties communes et des mises en conformité dans les parties privatives. Les locataires éligibles au logement social seront concernés par des baisses de loyer et les autres ne verraient pas leur loyer changer ni en plus ni en moins.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Parmi les locataires, combien ont des revenus qui les rendent éligibles au logement social ?

M. BOUABBAS

Nous n'avons pas encore fait l'enquête sociale, nous ne le savons pas encore. Nous ne pouvons pas le savoir à l'avance. Une DIA se présente, nous avons deux mois pour nous prononcer en tant que collectivité. Juridiquement, il ne nous est pas possible d'aller voir les habitants sur place pour voir leur fiche d'impôts.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Bien sûr. Mais n'avez-vous pas une idée ?

M. BOUABBAS

Nous ne pouvons pas le savoir.

DÉLIBÉRATION N° 281

- 2019 DLH 165 : Location de l'immeuble 18, rue Cels (14^e) à la RIVP - Bail emphytéotique

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 28 dont 9 pouvoirs

Abstentions : 2 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY)

-
- **Projet de délibération 2019 DLH 228 : Renouvellement des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLUS à contracter par la RIVP finançant la construction de 20 logements sociaux sis 19 à 25, Rue Boissonade (14^e)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous avons délibéré il y a quelque temps sur un programme de 20 logements sociaux du 19 au 25, rue Boissonade. Cet immeuble appartient à la Ville de Paris qui y héberge des services de la propreté. Du fait d'un problème de relogement des services, le projet a pris du retard et les garanties accordées pour deux ans au maximum par la Ville pour les emprunts ont expiré. Il s'agit donc de renouveler ces garanties d'emprunt votées en 2016 en PLA-I et PLUS.

DÉLIBÉRATION N° 282

- 2019 DLH 228 : Renouvellement des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLUS à contracter par la RIVP finançant la construction de 20 logements sociaux sis 19 à 25, Rue Boissonade (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DLH 328 : Échange foncier entre la Ville de Paris et la copropriété de l'ensemble immobilier situé 9, rue de Plaisance (14^e) en vue d'une scission de copropriété**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit également d'un projet très attendu par le quartier autour de « La maison grecque » qui appartient à la collectivité parisienne. Juste à côté, aux 6-8, rue des Thermopyles se trouvent des logements sociaux Paris Habitat, mais également une pension de famille de 16 logements en PLA-I.

Le projet consiste à étendre cette pension de famille, à rajouter cinq logements (1 T1 et 4 T1 bis) et un local en rez-de-chaussée et des caves allouées à l'association « Urbanisme et démocratie » qui financera la partie du local associatif via le budget participatif voté il y a deux ans. Pour que le projet aboutisse, il faut acter une scission de copropriété dont la Ville possède environ 48 % des voix et accepter la soulte accompagnant cette scission de 75 000 €. Une assemblée générale extraordinaire est prévue le 2 décembre pour acter définitivement cette scission et le vote de la délibération est indispensable pour ce faire.

M^{me} PETIT

Lors du précédent Conseil, je crois que nous avons voté les subventions pour le logement.

DÉLIBÉRATION N° 283

- **2019 DLH 328 : Échange foncier entre la Ville de Paris et la copropriété de l'ensemble immobilier situé 9, rue de Plaisance (14^e) en vue d'une scission de copropriété**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DPE 14 : Subventions (74 080 €) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} LEKIN

Merci Madame la Maire. En juin 2014, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité un vœu positionnant la Ville de Paris sur une trajectoire « zéro déchet ». Par délibération en date de juillet 2019, le Conseil de Paris a décidé d'attribuer des subventions pour un montant total de 419 465 € à 10 associations gestionnaires de recycleries. Or, des associations autres que des recycleries œuvrent également à la prévention et à la réduction des déchets sur le territoire parisien. Des soutiens supplémentaires de la Ville de Paris à ces structures permettraient d'étendre les actions menées en faveur du « zéro déchet » et ainsi de participer plus amplement à la stratégie municipale.

Il est proposé ainsi de subventionner les six structures suivantes qui ont sollicité un soutien financier de la Ville de Paris pour mettre en œuvre leurs actions ou accompagner le développement de leurs activités :

- « Point d'Information Médiation Multiservices », plus connu sous le nom de PIMMS ;
- « Bas les Pailles » ;
- « Surfrider » ;
- « Halte à l'obsolescence programmée (HOP) » ;
- « Cyclofficine » ;
- « Pik Pik ».

Plusieurs de ces associations sont fortement engagées dans des actions menées par la Mairie du 14^e arrondissement, notamment au sein du réseau anti-gaspi créé en novembre 2018 et dans le cadre du quartier « zéro déchet » qui a été lancé cet été dans le quartier Tombe Issoire, rue de l'Aude, rue d'Alésia. À titre d'exemple, en 2019, l'association « Bas les Pailles » a participé à plusieurs campagnes de ramassage, notamment dans la « Rue sans mégot » et la petite ceinture. Enfin, cette association sera sollicitée par la Mairie du 14^e dans les prochaines semaines pour des actions menées au sein du quartier « zéro déchet ». Ces associations parisiennes remplissent donc une véritable mission de service public et bénéficient à ce titre du soutien de la collectivité parisienne. Je vous demande d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°284

- **Projet de délibération 2019 DPE 14 : Subventions (74 080 €) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DVD 100 : Secteur Maine-Montparnasse (6^e, 14^e et 15^e) - Convention de financement avec Île-de-France Mobilités concernant l'étude du pôle d'échanges**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} PETIT

Je propose de présenter le vœu n° 44 après la délibération.

M^{me} LEKIN

À l'issue du dialogue compétitif Maine-Montparnasse lancé en septembre 2018, l'équipe animée par Rogers Stirk Harbour + Partners a été désignée à l'été 2019. La concertation publique sur le projet est actuellement en cours. Dans l'arrondissement, une marche exploratoire a déjà eu lieu le samedi 12 octobre et un atelier a été mené le 17 octobre en mairie annexe avec la participation du groupe de travail de riverains créé en janvier 2019 et du Conseil de quartier. Cette concertation se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2020.

Sur le plan des déplacements et des transports, plusieurs orientations proposées par l'équipe restructurent fortement le quartier :

- Nouvelles traversées de l'îlot privé dans le prolongement de la rue de Rennes et des boulevards ;
- Nouveau parcours à l'air libre vers la gare depuis les lignes 4 et 12 du métro ;
- Réaménagement des places du 18 juin 1940 et Raoul Dautry ;
- Augmentation de la place accordée aux modes actifs et aux transports collectifs pour les rues du Départ, de l'Arrivée, du Commandant René Mouchotte ainsi que pour l'avenue du Maine ;
- Reconversion partielle du tunnel routier du Maine avec une moitié reconvertie en service de mobilité et l'autre circulée à double sens.

Pour enrichir ces propositions et assurer une multimodalité optimale à l'échelle d'un périmètre qui pourrait dépasser le périmètre opérationnel du projet urbain Maine-Montparnasse, la Ville de Paris souhaite lancer une étude de pôle en lien avec Île-de-France Mobilités et les transporteurs (SNCF, RATP).

La convention ici présentée précise les modalités de réalisation de l'étude ainsi que celle de son financement. Le budget de l'étude est estimé à 100 000 € avec une participation de 50 % de la Ville de Paris, soit 50 000 € qui seront versés à Île-de-France Mobilités. Considérant que les habitants du quartier sont les premiers usagers des services et espaces publics, nous souhaitons amender cette convention afin d'ajouter à la composition du comité de pôle (article 7) la participation de plusieurs représentants des Conseils de quartiers concernés.

- **Projet de vœu V14 2019 44 : Vœu déposé par M^{me} la Maire et les élus de la majorité municipale relatif à la participation citoyenne « Étude pôle Gare Montparnasse »**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous proposons d'ajouter cette participation dès le début de ces travaux. Ce sont des études extrêmement importantes qui enrichiront la définition et la précision du projet urbain Maine-Montparnasse. Au vu de l'ampleur des différents projets qui se déroulent sur ce quartier, nous avons depuis de nombreuses années organisé nos ateliers de Montparnasse en réunissant l'ensemble des représentants des riverains et des Conseils de quartier régulièrement pour présenter les informations, les projets, en plus de la concertation publique systématique pour ces projets et des comités de suivi des travaux (projet Gaîté).

Il nous a semblé ainsi important de porter cette demande et de l'inscrire dans une délibération. Nous proposons donc le vœu n° 44 rattaché à cette délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous sommes évidemment d'accord sur le fait que les représentants des Conseils de quartier soient intégrés. Comment se fait-il que cela ne soit pas intégré à la délibération ? N'avez-vous pas réussi à convaincre avant le Conseil de Paris ?

M^{me} PETIT

Cette délibération est arrivée il y a 10 jours.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Elle vous a été soumise trop tard.

M^{me} PETIT

C'est le côté « valeur ajoutée » de la Maire du 14^e de son équipe sur la qualité du suivi de projet.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Et du Conseil d'arrondissement puisque nous vous soutiendrons peut-être et vous aurez raison également grâce à nous.

M^{me} PETIT

Vous vous souvenez que c'est également comme cela que nous avons proposé la rue du Commandant Mouchotte dans le périmètre opérationnel.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Oui, bien sûr. Ce vœu est justifié, mais je m'étonne que l'on ne vous soumette pas en amont les projets de délibération.

M^{me} PETIT

Pas toujours dans les délais qu'il faudrait.

M. LETISSIER

Je crois qu'il est important de rajouter cette mention au Conseil de quartier. Nous ne referons pas la discussion autour du quartier Montparnasse, nos positions sont connues. Toutefois, une des grandes limites du scénario d'urbaniste était qu'il n'y avait pas d'éléments sur les circulations, flux, transports, etc. Nous avons ainsi vraiment besoin de cette étude. Je regrette simplement qu'elle se produise seulement maintenant et je pense qu'elle aurait dû arriver en amont de la publication du scénario pour y être intégrée.

M^{me} PETIT

Je m'inscris quelque peu en faux par rapport à cette intervention. Quel que soit le projet retenu, ces études viennent toujours après. Il y aura également l'étude concernant l'énergie, comme cela est fait pour beaucoup de projets urbains. Les études complémentaires viennent après et permettent vraiment d'approfondir les choses, comme cela a été fait pour le système énergie typique à Saint-Vincent-de-Paul. En amont, il y avait bien évidemment certaines données. Je ne voudrais pas laisser penser qu'il y avait une imprécision, la démarche est celle-là.

M. AZIÈRE

Je voulais attirer votre attention sur l'importance de cette délibération. Vous l'avez peut-être ressentie comme telle. Je trouve qu'elle mérite peut-être que l'on y fasse encore plus attention.

Il s'agit d'un problème majeur de notre arrondissement, complètement concerné par les transformations qui auront lieu dans le quartier, mais qui est déjà - je le rappelle aujourd'hui -, en ce qui concerne le pôle modal, en particulier métro gare Montparnasse, dans un état de saturation absolue. On ne peut que constater une hausse de la fréquentation régulière depuis quelques années. Il est possible de se référer en cela à la politique excellente de réduction de la place de la voiture qui fait que beaucoup plus de Parisiens et quelquefois de Franciliens abandonnent leur voiture. Cette augmentation de la fréquentation n'est absolument pas anticipée ni prise en compte aujourd'hui par Île-de-France Mobilités. Ce diagnostic de la situation paraît une étape extrêmement importante. En effet, tout ce qui ne sera pas fait à cette étape sera définitivement loupé. Je trouve qu'une subvention de 50 000 € et un budget de 100 000 € pour une étude de cette importance ne sont pas un montant onéreux, voire insuffisant. Je pense qu'il faudra être beaucoup plus exigeant quant à la méthodologie et je m'inquiète, à la lecture de la délibération, de voir que la SNCF transmettra ses

propres données, la RATP versera son diagnostic. Pour avoir été un contestataire régulier et permanent et pour le rester pour les années qui viennent de l'état dans lequel l'on voyage dans le métro parisien, je rappelle qu'il y a au moins quatre lignes (12, 6, 13 et 4) qui se croisent à Montparnasse sans compter le nombre de lignes de bus et sans compter, encore une fois, l'augmentation de la fréquentation de la gare Montparnasse consécutive à la création de la LGV.

Je suis désolé de dire que je ne fais pas confiance ni à la RATP ni à la SNCF pour livrer leurs propres données si je m'en tiens au fait que la RATP n'a pas su gérer l'augmentation de la fréquentation et n'a pas su anticiper la saturation. Il y a dans d'autres capitales d'Europe un travail approximatif, mais parfois efficace sur la désaturation des heures de pointe. Rien n'est entrepris à Paris pour le métro à ce sujet. J'attire donc votre attention.

En dernier point, je voudrais être sûr que votre amendement qui concerne les représentants des Conseils de quartier n'exclut pas la phrase : « *Ce comité pourra s'ouvrir selon les thématiques à d'autres acteurs.* » Je pense que les acteurs associatifs auront également leur mot à dire en dehors des Conseils de quartiers qui sont évidemment au premier rang des acteurs à consulter.

Je le redirai en Conseil de Paris, je pense que pour cette délibération il faut être beaucoup plus exigeant que ce petit passage en revue qu'elle veut bien nous faire faire, mais qui ne nous garantit pas le sérieux, le niveau d'exigence à avoir pour l'audit de ce pôle modal.

M^{me} PETIT

Nous avons également une confiance mitigée en Île-de-France Mobilités. Néanmoins, jusqu'à présent, ils ne voulaient pas vraiment participer, ne serait-ce que financièrement, à la mise en place de ces études. C'est donc plutôt une bonne nouvelle qu'ils le fassent. Par ailleurs, dans les équipes, il y a des cabinets spécialistes qui pourront réaliser cette contre-expertise.

Pour information, nous présenterons la maquette du projet dans le hall de l'annexe. Nous avons la possibilité de la garder dans le 14^e arrondissement. Elle sera prêtée quelque temps au Conseil de quartier à la fin du mois de novembre.

DÉLIBÉRATION N° 285

- **2019 DVD 100 : Secteur Maine-Montparnasse (6^e, 14^e et 15^e) - Convention de financement avec Île-de-France Mobilités concernant l'étude du pôle d'échanges**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

○ DÉLIBÉRATION N° 286

- **V14 2019 44 : Vœu déposé par M^{me} la Maire et les élus de la majorité municipale relatif à la participation citoyenne « Étude pôle Gare Montparnasse »**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DPE 32 : Subvention (17 000 €) à l'association « Coordination Eau Île-de-France » pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. Il s'agit de voter une subvention pour l'association « Coordination Eau Île-de-France », à caractère pédagogique et social, créée en 2008. Elle promeut des projets autour de l'eau, notamment de son usage avec les citoyens et les citoyennes dans l'idée de sa préservation et de sa récupération avec tous les enjeux écologiques afférents.

Trois grands projets sont menés par cette association :

- Une « Université populaire » ;
- « L'eau pour découvrir, apprendre et échanger » en direction du 11^e arrondissement ;
- Une « Université bleue » dont l'objectif est de modifier les comportements et les idées reçues, concernant notamment l'opposition entre l'eau du robinet et l'eau en bouteille. Certaines personnes pensent que l'eau du robinet ne doit pas être consommée plus que l'eau en bouteille, qu'elle serait de moins bonne qualité. Le projet vise à contrer cette idée. Le 14^e arrondissement pourra bénéficier de ce programme de sensibilisation. Il est donc proposé de voter des subventions pour cette association pour ces projets pour un total de 17 000 €.

M. AZIÈRE

Je pose cette question en ma qualité d'administrateur d'Eau de Paris. Comment s'inscrivent cette action de communication et cette action pédagogique de la « Coordination Eau Île-de-France » par rapport aux structures censées faire le même travail (Eau de Paris ou SEDIF à l'échelle de l'Île-de-France) qui ne manquent pas de moyens ? Je pense simplement que si cela pouvait économiser les deniers publics de la Ville, il serait préférable de trouver des synergies.

M. LETISSIER

Il y a déjà un partenariat entre Eau de Paris et cette association, mais votre remarque est intéressante, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 287

- **2019 DPE 32 : Subvention (17 000 €) à l'association « Coordination Eau Île-de-France » pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

- **Projet de délibération 14 2019 24 : Mise à disposition d'un terrain situé sur le toit du gymnase Alice Millat**
- **Projet de délibération 14 2019 25 : Mise à disposition d'un terrain situé dans le jardin Anna Marly**
- **Projet de délibération 14 2019 26 : Mise à disposition d'un terrain situé dans le square Auguste Renoir**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Il s'agit de nos jardins partagés du 14^e avec la volonté de mettre à disposition des terrains publics pour que ces jardins partagés puissent vivre.

Pour commencer, je voudrais saluer la réalisation du jardin sur le toit du gymnase Alice Millat et qui fait l'objet de la première délibération. Il s'agit d'acter le fait que la Ville met à disposition une parcelle sur ce toit du gymnase pour ce beau projet de jardin partagé porté par une association créée à cette occasion. J'associe à cette délibération mon collègue M. BOUABBAS qui n'a pas ménagé son énergie et son investissement sur ce projet. Il a fallu en effet travailler avec les services de la DJS et il a mené les discussions avec ces services d'une main de maître. Pour ma part, je me réjouis de ce nouveau jardin dans notre arrondissement qui en compte déjà une dizaine.

Les deuxième et troisième mises à disposition sont des renouvellements de convention d'occupation du domaine public pour les jardins Anna Marly et Auguste Renoir, bien connus des habitants du 14^e. Nous sommes juridiquement obligés de signer de nouvelles conventions d'occupation, les précédentes arrivant à échéance. Il s'agit de faire en sorte que ces jardins prospèrent. Ils rencontrent un succès toujours aussi important, nous avons pu le constater lors de la Fête des jardins au mois de septembre.

M. AZIÈRE

Je souhaite juste expliquer le vote. Je trouve que c'est une très bonne délibération, nous sommes très favorables à la végétalisation des toits et des projets de ce type. Je suis absolument favorable à ce genre d'initiative. J'appelle toutes les créativité possibles, peut-être au travers du budget participatif, afin de multiplier ces initiatives, dans le 14^e en particulier.

M^{me} PETIT

Le jardin Alice Millat est d'ailleurs un projet BPP.

DÉLIBÉRATION N°288

- **14 2019 24 : Mise à disposition d'un terrain situé sur le toit du gymnase Alice Millat**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné aux projets de délibérations mentionnés au visa.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

○ DELIBÉRATION N° 289

- **14 2019 25 : Mise à disposition d'un terrain situé dans le jardin Anna Marly**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné aux projets de délibérations mentionnés au visa.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

○ DÉLIBÉRATION N° 290

- **14 2019 26 : Mise à disposition d'un terrain situé dans le square Auguste Renoir**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné aux projets de délibérations mentionnés au visa.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DEVE 134 : Budget participatif - Subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Il s'agit de voter des subventions en nature à des associations gestionnaires de jardins partagés qui cherchent à s'impliquer plus précisément sur la question de la gestion de l'eau et notamment de la récupération de l'eau de pluie afin d'économiser les ressources en eau qui sont très précieuses.

Deux dispositifs sont proposés par la Ville, d'une part la fourniture de récupérateurs d'eau de pluie de contenances assez conséquentes, et d'autre part, des oyas, pots en céramique microporeuse disposés dans la terre recueillant l'eau de pluie et la diffusant progressivement aux plantations. Cela permet une économie en eau qui s'évapore beaucoup moins et qui se diffuse progressivement. Il s'agit d'un financement par le budget participatif. Les jardins partagés concernés dans le 14^e arrondissement sont le jardin Vert-Tige, le jardin du monde, le jardin de la Douve, le jardin Falbala, le jardin des Couleurs et le jardin Alice Millat.

Je vous propose de soutenir ces projets dans le cadre du budget participatif. Je vous remercie.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je me félicite de cette première délibération qui relève vraiment du budget participatif.

DÉLIBÉRATION N° 291

- **2019 DEVE 134 : Budget participatif - Subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DEVE 154 : Conventions pluriannuelles passées avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 19^e, 20^e) et de stades (13^e)**

Rapporteuse : M^{me} Valérie MAUPAS

M^{me} MAUPAS

Merci Madame la Maire. Vous en avez maintenant l'habitude, je viens ici à intervalles réguliers pour faire voter ces délibérations.

Comme vous le savez, la direction des espaces verts et de l'environnement est mobilisée déjà depuis plusieurs années par la question de l'insertion professionnelle. Cette mobilisation prend de nombreuses formes, il y a notamment l'intégration dans les équipes de personnes éloignées de l'emploi, porteuses de handicaps ou en période de probation. L'objectif est d'organiser des parcours d'insertion basés sur l'entretien des espaces verts parisiens avec une intégration dans le processus qui débute d'abord par des interventions simples et se poursuit dans des secteurs professionnalisant en vue d'un accès à l'emploi au sein d'une collectivité publique ou dans le secteur concurrentiel.

Parallèlement à cela, le protocole-cadre, signé le 17 juin 2015 entre SNCF réseau, SNCF Mobilités et la Ville de Paris a pour objet de développer conjointement les nouveaux usages pour la petite ceinture ferroviaire, dans le respect de son origine et de son histoire, et en tenant compte des évolutions d'usage intervenues depuis maintenant plusieurs décennies et des perspectives pour son devenir.

Des conventions de superposition d'affectation avec la SNCF ont été signées respectivement en décembre 2016 pour les emprises de la petite ceinture ferroviaire des 13^e, 14^e et 15^e arrondissements. Depuis 2006, la SNCF avait fait le choix de confier l'entretien et la valorisation de ses infrastructures ferroviaires à des associations de chantiers d'insertion. Au vu de ces actions très positives, la municipalité a souhaité que leurs actions sur le site de la petite ceinture se poursuivent. Ces chantiers, support de formation et d'insertion sociale, ont permis, depuis leur mise en place, à plus de 560 personnes d'être accompagnées vers le chemin dans l'emploi tout en contribuant notamment à la propreté des lieux et à la préservation de la biodiversité locale.

Nous avons déjà approuvé ici même certaines conventions passées avec des associations. Celles-ci mettent en œuvre leurs actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans les 12^e et 19^e arrondissements, dans les 13^e et 14^e arrondissements et dans certains équipements sportifs du 13^e situés à proximité pour l'association « Études et Chantiers », au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans les 14^e et 15^e arrondissements, mais également au titre de son action sur la tranchée Pereire et sur le quai de la Muette pour l'association « Espaces ».

Les conventions arrivent à échéance en février 2020. Chacune de ces associations a donc transmis à la Ville sa proposition d'insertion socioprofessionnelle qui rappelle les interventions que chacune entend mener sur ces sites et précise les évolutions envisagées.

Les actions d'insertions qui seront mises en œuvre par ces associations dans le cadre de ces nouvelles conventions s'inscrivent dans la continuité des actions prévues par les conventions actuelles. Elles tiendront compte du contexte évolutif de la petite ceinture, en particulier l'ouverture progressive au public de certains tronçons dans les 12^e, 14^e, 17^e et 20^e arrondissements, et dans le 19^e prochainement.

La Ville de Paris s'engage ainsi encore une fois à soutenir financièrement les actions définies à l'article 1 de chaque convention par le versement à l'association d'une subvention qui sera soumise chaque année au vote du Conseil de Paris.

En conclusion, nous ne votons pas directement les subventions à ces associations, mais nous votons l'autorisation à M^{me} la Maire de Paris de signer les conventions correspondantes avec les associations concernées conclues pour une durée de trois ans. Je vous prie, Mesdames et Messieurs mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 292

- **2019 DEVE 154 : Conventions pluriannuelles passées avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 19^e, 20^e) et de stades (13^e)**

Rapporteuse : M^{me} Valérie MAUPAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

M^{me} PETIT

Nous en avons terminé avec les délibérations. Soyons aussi efficaces dans la concision de nos interventions pour les questions et les vœux.

- **Q14 2019 06 Question orale de M^{me} Catherine CHEVALLIER et les élus du groupe « 100 % Paris 14 » relative au projet OASIS-Mouchottiens**

M^{me} CHEVALLIER

Merci Madame la Maire. Ma question porte sur le projet OASIS que nous avons récemment étudié dans cette instance. Ce projet vient d'être désigné lauréat de l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris, les dessous de Paris ». Il se situe sur le site du Musée de la Libération.

À l'issue d'une phase de préfiguration d'une durée de deux ans qui autorise l'installation temporaire sur ce site d'un centre d'hébergement d'urgence qui sera géré par l'Armée du Salut, d'un café éphémère, d'une maison des projets, d'un festival du réemploi et d'un théâtre immersif, nous comprenons que le projet choisi consiste en un programme à dominante hôtelière tournée vers la solidarité et le lien social. Nous notons que ce projet prévoit de favoriser une mixité sociale dans le cadre d'une offre d'hébergement dite « variée » et qu'il existera en son sein un lieu qui proposera de multiples services.

Pour mener à bien son programme, le lauréat a notamment proposé dans son dossier de réaliser une surélévation du bâtiment de deux niveaux qui s'imbriquera au bâtiment existant et la création d'un toit-terrasse qui sera accessible au public. Ma question porte sur trois points :

- Qu'est-il envisagé pour faciliter les accès au futur site tant pour les résidents que pour les livraisons de fournitures indispensables à l'exploitation des futurs bâtiments ?
- Quelles sont les mesures qui seront prises pour réduire les nuisances visuelles (modification des vues des appartements de l'immeuble) ? Certains appartements donnent directement sur le *roof-top* prévu ;
- Quelles sont les mesures qui seront prises pour réduire les nuisances sonores qui ne manqueront pas d'avoir lieu lors des activités nocturnes et notamment sur ce toit-terrasse ? Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Madame CHEVALLIER, pour votre question. Vous l'avez rappelé, ce projet a pour cadre l'appel à projets urbains et innovants « Réinventer Paris ». Les lauréats de ce projet ont été désignés lors du Conseil de Paris de juillet dernier. Pour rappel, les jurys auxquels j'ai assisté en compagnie de la mairie du 15^e arrondissement regroupent l'ensemble des mairies et des maires des arrondissements, l'ensemble des adjoints concernés par la nature du site ou son évolution et également l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris. Ils ont ainsi pu voter lors de ce jury préalable au vote du Conseil de Paris.

Le projet OASIS retenu s'adresse en effet à différents types d'usage, dans un premier temps temporaire pour favoriser une mixité sociale de publics qui pourront s'y croiser dans le cadre d'une offre d'hébergement de logement variée et d'un tiers lieu multiservices. Après cette période, le programme définitif sera constitué d'une auberge de jeunesse de 280 lits - une différence avec les hôtels classiques du quartier -, d'une cour résidence, et de quatre logements passerelles gérés dans des dispositifs qui fonctionnent très bien dans le diffus aujourd'hui par des associations du type « Solidarités Nouvelles pour le Logement » et de tiers lieux (café associatif, cantine, espaces de travail modulable) qui pourront accueillir des activités très différentes pour les habitants du quartier.

Il n'y a, pour l'instant, aucun permis de construire accepté pour cette opération, le travail de concertation débute et les travaux envisagés sont :

- Une surélévation du bâtiment de deux niveaux en structure bois. Cette extension - c'est le parti pris des lauréats et des architectes - s'imbrique au bâtiment existant avec la fermeture de l'ensemble pour composer ainsi un tout plus homogène et la réalisation d'une toiture-terrasse accessible et végétalisée. La toiture n'a pas vocation d'accueillir un public ni une buvette. L'accès sera réservé à l'entretien de la terrasse végétalisée, et peut-être à des parcelles de jardins partagés ouvertes aux habitants du quartier. Je pense qu'il y a eu des malentendus. Le projet n'en est qu'à ses débuts ;
- L'aménagement de terrasses extérieures en rez-de-chaussée. Vous avez raison de demander des précisions à ce sujet. Ces espaces se situeraient de l'autre côté du bâtiment, du côté de la gare, plus protégée des habitations de la rue du Commandant Mouchotte. Les possibilités d'accès, les conditions d'ouverture et d'usage de fonctionnement feront l'objet d'un travail qui débute maintenant avec les habitants de la rue, mais également ceux du 15^e arrondissement et de l'ensemble du quartier.

Ce bâtiment est désormais vide, et une occupation temporaire est proposée par la Ville à l'Armée du Salut. Elle est prévue pour la fin de l'année pour une trentaine de places dans un premier temps avec une capacité d'accueil jusqu'à 80 ou 100 places pour des personnes en situation de demande d'hébergement d'urgence. Les conditions d'accès devront être définies.

Le permis de construire de ce projet sera normalement déposé entre l'été et l'automne 2020 pour des travaux prévus de 2021 2022.

La volonté de l'équipe retenue était de construire ce projet avec les habitants dans sa définition la plus précise jusqu'au dépôt du permis de construire. Nous avons d'ailleurs fait une première présentation lors d'un petit déjeuner très vif sur la dalle du jardin de l'Atlantique au cours de « Une semaine, un quartier ». L'équipe lauréate reviendra prochainement vers les habitants et leurs représentants pour leur présenter la méthode. Nous avons voté la délibération en juillet, nous sommes en novembre, nous avons fait un premier petit déjeuner extérieur pour présenter le projet le 14 septembre. C'est le rythme normal pour un démarrage de projet et la mise en place de la construction avec les habitants.

Une démarche de participation débutera à la mi-novembre et se poursuivra jusqu'au dépôt du permis de construire avec plusieurs ateliers : une première réunion entre la mi-novembre et la fin novembre, plusieurs ateliers thématiques (accès, fonctionnement) - nous allons pouvoir très vite rassurer tout le monde sur le toit-terrasse - et nous pourrons répondre rapidement quant aux usages qui y seront développés. Par la suite, l'équipe a prévu 300 entretiens personnalisés avec les riverains selon une méthode élaborée et des ateliers thématiques.

Les différentes questions de l'accès au site, de la modification des vues et des nuisances seront bien évidemment abordées. C'est un projet qui est par définition amendable, il doit évoluer avec ce temps de concertation. Les études commencent tout juste et le permis de construire viendra dans un deuxième temps.

Nous avons présenté les premiers principes de ce projet de l'équipe lauréate dans le cadre des ateliers Montparnasse avant l'été dernier, en avant-première, pour prévenir les représentants des habitants de la rue du Commandant Mouchotte, du Conseil de quartier que ce sujet allait arriver à la rentrée 2019.

- **Q14 2019 07 Question orale de M. Félix de VIDAS et les élus du groupe « 100 % Paris 14 » relative aux résultats de l'enquête publique sur le projet « Paris Gergovie »**

M. de VIDAS

Merci Madame la Maire. Ma question concerne l'enquête publique sur le projet « Paris Gergovie ». Pour rappel, le projet est situé au 12, passage de Gergovie sur une parcelle au sud-est de l'emprise des voies ferrées de la Gare Montparnasse. Cette enquête a porté sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence. La Maire de Paris a ouvert cette enquête publique du 9 au 12 octobre à la mairie du 14^e. Elle a été clôturée il y a maintenant plus de trois semaines et demie. Nous souhaitons en connaître la participation, avoir des précisions sur les éléments principaux qui en ressortent et connaître la date de diffusion du rapport.

M^{me} PETIT

Je passe la parole au collectif COQUA et je donnerai ma réponse ensuite.

M^{me} BOUDOLEC

En préliminaire, nous sommes favorables à la mixité sociale et nous sommes ravis que des logements sociaux fassent l'objet de délibérations que M. BOUABBAS a présentées précédemment. 70 logements sociaux seront créés dans l'arrondissement et non pas dans le Far West où nous habitons à Pernety. Nous sommes aussi ravis de voir que la mixité sociale est une préoccupation sur le secteur scolaire avec la délibération DASCO 112 présentée par M^{me} BERTRAND. Nous sommes évidemment tout à fait favorables à la concertation, et nous avons remarqué que c'est uniquement à l'occasion de cette enquête publique terminée le 12 octobre que les habitants du quartier ont pu dire ce qu'ils pensaient de la démolition et de la restructuration de ce foyer ADOMA. Nombreux sont les habitants et les usagers du quartier, en particulier ceux qui sont dans la proximité, qui aurait souhaité pouvoir s'exprimer auparavant sur ces points. Dans un quartier qui est déjà très au-delà des pourcentages de logements sociaux (au-delà de 50 %), l'étude « Gentrification et paupérisation en l'Île-de-France » montre que le 14^e est dans la même liste que Puteaux. Nous pensons que notre zone d'habitation ne ressemble pas vraiment à Puteaux ni en termes de population ni en termes de revenus de réussite scolaire des enfants, de calme...

Nous avons demandé auprès du commissaire enquêteur pourquoi il ne nous avait pas sollicités en amont, pourquoi il ne nous avait pas été expliqué pourquoi vous augmentez de 32 % les surfaces habitables privatives (3 781 m² à 5 025 m²), pourquoi vous augmentez de 13 % les surfaces de plancher, pourquoi une partie des zones vertes seront privatisées, car au milieu des trois zones d'immeubles que vous allez construire ?

Nous n'avons qu'une seule question à poser : pourquoi, dans ces cas-là, la concertation dont vous venez de parler, la mixité sociale qui diminue dans notre quartier du simple fait de l'augmentation du nombre des logements sociaux dans cette résidence, pourquoi n'avons-nous pas été concertés sur tout cela ?

M^{me} PETIT

Nous parlons de la réhabilitation du foyer ADOMA, comme cela se fait dans le 14^e arrondissement notamment, mais également partout dans Paris. Très souvent, cette réhabilitation ne nécessite pas d'enquête publique. Ce qui justifie cette dernière dans le cas présent, c'est le petit bout de déclassement d'espaces verts. Pour respecter le PLU, nous avons donc obligation de réaliser cette enquête publique, ce qui a été fait. Je tiens tout de même à dire que nous avons tenu plusieurs réunions publiques dans le quartier, dont une à l'école Simone Veil, pour présenter les objectifs de ce projet ; il n'y avait pas grand monde malgré la diffusion normale et classique comme pour toute réunion. Nous n'avons donc pas attendu l'enquête publique pour présenter les principes de ce projet.

Les commissaires enquêteurs reçus il y a dix jours avec M. BOUABBAS nous ont informés que la participation à l'enquête publique avait été importante pour ce type de sujet et d'une manière générale pour une enquête publique. 98 personnes ont déposé une observation en ligne via le registre dématérialisé, 26 observations ont été recueillies sur le registre papier. Ce sont ainsi 124 observations écrites qui ont été formulées par le public pour cette enquête. Deux associations représentant plusieurs habitants ont d'ailleurs apporté leurs contributions, certaines à plusieurs reprises, et elles ont même rencontré les membres de la commission d'enquête, « L'association culturelle des musulmans » du 14^e et le collectif COQUA.

Les principales observations ont porté sur les sujets suivants :

- Les raisons de la démolition du foyer actuel. Les commissaires enquêteurs nous ont rapidement informés que les gens se réjouissaient plutôt de cette démolition, du fait de conditions de logement déplorable ;
- Le projet architectural retenu des nouveaux bâtiments ;
- Les espaces extérieurs et le jardin ;
- Le lien avec le quartier ;
- La vie collective dans la future résidence dans les interactions avec les espaces verts.

La commission d'enquête a rendu son PV de synthèse des observations le 18 octobre et elle a réglementairement un mois pour rendre son rapport définitif public. La présidente de la commission a demandé une prolongation de ce délai jusqu'au 5 décembre prochain étant donné le nombre important de remarques. Ce document sera dès lors consultable par le public à partir de cette date. En cas d'avis favorable, la délibération de modification du PLU pourra passer au Conseil de Paris au cours du premier semestre 2020.

Nous avons des questions adressées par les commissaires enquêteurs et nous avons jusqu'à la fin de la semaine pour y répondre par écrit. Ces réponses seront publiques quand l'enquête sera terminée et le rapport publié. Les deux commissaires enquêteurs ont vraiment souligné la très grande qualité de toutes les contributions apportées et l'état d'esprit très positif pour ce projet quant à ce qu'apporte le foyer d'aujourd'hui, l'intérêt du lien social précieux qui s'y déploie et le fait qu'il faudra que le projet en tienne compte.

Ainsi, je vous propose d'attendre ces délais réglementaires avec la publication du rapport et cela fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un nouveau débat. Les deux commissaires enquêteurs ont vraiment souligné l'opportunité de cette enquête publique par rapport à la question d'un espace vert pour la réhabilitation d'un foyer ADOMA. Il faut se saisir des contributions par rapport à l'objet même de l'utilité sociale d'une résidence comme celle-là. Des rumeurs courent dans le quartier : non, il n'y aura pas de migrants qui s'installeront dans cette résidence. Le chantier intercalaire permettra la continuité du logement des personnes actuellement accueillies d'où la durée de l'opération sur plus de six ans.

J'espère avoir répondu à votre question. Merci.

Nous passons à l'examen des vœux des Conseils de quartier.

- **Projet de vœu V14 2019 31 : Vœu du Conseil de Quartier Mouton-Duvernet - Compost**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Le Conseil de quartier Mouton-Duvernet nous alerte sur un grand problème rencontré avec le compost avec le grand nombre de citoyens qui veulent s'engager pour le compostage, ce qui donne des listes d'attente très importantes. Le Conseil de quartier nous

demande, ainsi qu'à la Mairie centrale, d'ouvrir de nouveaux sites de compostage et de renforcer le soutien des Conseils de quartier. Ils sont autonomes et soutiennent déjà ces lieux de compostage et des associations qui s'en occupent. Ils nous demandent d'organiser une filière de broyage et de distribution du compost mûr et de faciliter le partenariat avec les services de la Ville, notamment les espaces verts, la voirie et la propreté.

M. LETISSIER

Je suis favorable à ce vœu. Nous n'avons pas démerité en termes d'ouverture de nouveaux sites de compostage ces derniers mois (quartier Tombe Issoire et Plaisance). Il s'agit des points de compost collectif de quartier sur l'espace public. Nous avons beaucoup travaillé avec les services de la voirie et des espaces verts pour libérer des emprises pour accueillir ces projets. Il ne faut pas oublier que dans le plan compost nous avons aussi des sites dans les immeubles qu'il est possible d'installer. Il ne faut pas hésiter à nous solliciter pour les développer. Il y a également les lombricomposteurs individuels que la Ville fournit gratuitement et assortis de Conseils.

Quand on veut ouvrir un compost collectif de quartier, le plus important est d'avoir un collectif d'habitants qui portent le projet et prendront la gestion du site. Nous ne pouvons pas, seuls, décider d'ouvrir un tel site.

Pour l'organisation d'une filière de broyage et de disposition du compost, essayons d'aider à communiquer autour des composts qui ont de la matière organique en excédent pour organiser des distributions pour les habitant·e·s. Toutefois, si l'on veut passer à un stade supérieur de déploiement du compost dans les années à venir à Paris, il faudra peut-être penser en termes de filières. Cela engendrera des débats dans les prochains mois. Des villes ont mis en place des systèmes extrêmement intéressants avec des partenariats avec des agriculteurs à l'échelle régionale ou avec les services gérant les espaces verts et les jardins publics. Il n'est pas possible d'épandre aujourd'hui le compost dans les espaces verts de la Ville de Paris, car sa composition n'est pas précise. C'est un enjeu pour les mois prochains.

M^{me} PETIT

Merci, Florentin, pour ces précisions et le rappel de l'action de la Mairie depuis maintenant six ans sur cette question. Nous ne pouvons qu'approuver le vœu du Conseil de quartier Mouton-Duvernet. Nous sommes toujours à l'affût de sites pouvant faire l'objet de nouveaux composts collectifs qui rencontrent un réel succès.

M. AZIÈRE

Le fait d'adopter le vœu a-t-il une traduction particulière dans la vie concrète ? Sera-t-il suivi d'une proposition ? Relayé par un vœu en Conseil de Paris ? Ou sera-t-il simplement approuvé dans l'entre-soi du Conseil du 14^e ?

M^{me} PETIT

Il est approuvé et sera peut-être suivi d'un nouveau point de travail avec les porteurs de projets actuels - nous avons déjà identifié de nouveaux sites -, avec la direction des espaces verts pour la filière. Nous avons pris des contacts avec la Fédération des agriculteurs bio de l'Île-de-France qui prennent part à un marché depuis de nombreuses années à la Caisse des écoles. Je pense qu'il faut déjà structurer la coordination des points de compostage au niveau de l'arrondissement et continuer d'avancer sur cette question.

DÉLIBÉRATION N°293

– **V14 2019 31 : Vœu du Conseil de Quartier Mouton-Duvernet - Compost**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 10 pouvoirs

Pour : 30 dont 10 pouvoirs

M^{me} PETIT

Nous ferons une proposition de suivi et d'amplification du travail

- **Projet de vœu V14 2019 54 : Vœu du Conseil local du handicap soutenu par le Conseil de Quartier Mouton-Duvernet**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Le Conseil local du handicap émet le vœu :

- Qu'un travail de resensibilisation ou de reformation soit entrepris dans l'ensemble des entités publiques et privées en charge de la question de l'accessibilité lors des travaux publics dans l'espace public ;
- Que les charges de bonne conduite des chantiers deviennent contraignantes et réglementaires au moins pour leurs parties liées à l'accessibilité autour des travaux ;
- Que les possibilités d'amende en cas de non-respect des prescriptions d'accessibilité soient étudiées puis votées dans le cadre des règlements municipaux ;
- Que la Ville de Paris organise et finance les modalités pratiques de vérification sur place de la correcte mise en œuvre de ces prescriptions d'accessibilité en cas de travaux sur l'espace public.

Concernant tous les vœux, je précise que ceux des Conseils de quartier sont là pour nous alerter. Il ne s'agit pas d'y répondre directement, mais essayer de mettre en place une structure permettant les réponses.

M^{me} PETIT

La majorité municipale est favorable à ce vœu. Il existe un protocole de bonne tenue des chantiers au niveau de la Ville de Paris. Un dispositif spécifique existe pour l'accessibilité. Les aménagements des emprises de chantier doivent tenir compte prioritairement de cet élément. Il est possible de s'adresser aux concessionnaires et aux entreprises du bâtiment afin qu'ils prennent ce sujet à nouveau en considération avec obligation de résultat.

M. AZIÈRE

En matière de travaux publics, la loi prévoit déjà que l'accessibilité soit maintenue. Il est vrai que ce n'est souvent pas le cas, prenons l'exemple de l'avenue du Maine en ce moment. Il me semble que cela peut être appuyé par une demande renforcée de vérification et de contrôle.

M^{me} PETIT

Nous spécifierons que le contrôle doit de nouveau s'établir.

M. AZIÈRE

C'est un vœu qui peut trouver un prolongement au Conseil de Paris.

M^{me} PETIT

Pour ce faire, il faut l'adopter au Conseil d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION N°294

- **V14 2019 54 Vœu du Conseil local du handicap soutenu par le Conseil de Quartier Mouton-Duvernet**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 10 pouvoirs

Pour : 30 dont 10 pouvoirs

M^{me} PETIT

Il y a beaucoup de vœux ce soir. Nous avons vraiment respecté la charte qui prévoit que tout vœu soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. Beaucoup d'entre eux auraient pu faire l'objet d'un simple échange par mail. Nous avons néanmoins voulu respecter l'esprit de la charte, et certains vœux seront ainsi rapidement abordés. En revanche, que les personnes des Conseils de quartiers concernés se sentent libres de s'exprimer si elles le veulent.

- **Projet de vœu V14 2019 32 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour l'élargissement des trottoirs de la rue de la Gaîté**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Les membres du Conseil de quartier émettent le vœu que la mairie, sur le modèle de ce qui a été fait rue Daguerre, élargisse les trottoirs en supprimant les places de parking de la rue de la Gaîté. Nous connaissons tous cette rue avec tous ses théâtres, la circulation abondante le soir, les terrasses qui ont pris de la place. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut véritablement avoir un projet pour cette rue. Le vœu est justifié. Encore une fois, c'est une alerte du Conseil de quartier qui remplit tout son rôle.

INTERVENANT DU PUBLIC

C'est un sujet qui est souvent revenu sur la table avec le fait que les poussettes ou les personnes en fauteuil roulant ne pouvaient tout simplement pas circuler sur les trottoirs du fait de la place des voitures et des terrasses.

M^{me} PETIT

Je précise sur ce point que l'équipe municipale n'est pas pour la piétonisation de la rue de la Gaîté, du fait qu'elle pourrait apporter beaucoup d'autres nuisances au vu de l'affluence. Nous penchons plus pour un aménagement du type de la rue Daguerre pour la partie non piétonne. Il a souvent été présenté en tant que projet soumis au budget participatif. Au vu de l'ampleur des travaux, nous avons intégré ce projet dans notre programmation budgétaire des deux prochaines années.

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. La réflexion autour de la rue de la Gaîté s'inscrit dans celle plus large du futur du quartier Montparnasse. J'apporte une petite correction : le groupe écologiste avait déposé un vœu sur le futur du quartier Montparnasse l'année dernière. Nous avons fait part de notre souhait de voir étudier la piétonisation de la rue de la Gaîté qui présente pour nous certaines caractéristiques qui la rendraient intéressante (bars, théâtres, etc.). Je suis favorable à ce vœu dans le sens où l'élargissement des trottoirs est un premier pas vers le gain d'espace public pour les piétons notamment, mais il me semble que l'on pourrait peut-être aller plus loin.

M^{me} PETIT

Il faut pour cela mener une concertation avec les hôtels, les théâtres, Bobino, les parkings où l'on pense également que la piétonisation n'est pas forcément la meilleure des voies.

M. AZIÈRE

Vous venez de répondre à ma première question. Je rejoins M. LETISSIER sur l'idée qu'écarter la piétonisation d'un revers de la main n'est pas forcément une bonne chose dans la mesure où il est possible de faire une expérimentation. La concertation doit bien évidemment être un point central, et une expérimentation le week-end permettrait d'observer les avantages et les inconvénients d'une piétonisation. Les PMR, les poussettes, les piétons ont du mal à se déplacer avec les files d'attente pour les théâtres, les encombrements des terrasses.

Pour l'élargissement, la référence avec la rue Daguerre me paraît très bonne. Je redis que l'on a fait une piste de bowling là où l'on aurait pu faire quelque chose de plus minéral, avec des matériaux innovants pour les pavés et l'asphalte de la chaussée. J'attire également à nouveau votre attention sur l'éclairage, on se doit d'offrir une lumière particulière dans ces rues à l'ambiance particulière.

M^{me} PETIT

La rue peut être piétonne à certaines heures ou certains jours. L'aménagement de l'espace public ne doit pas être piéton, à l'image de la rue Daguerre, mais il s'agit de s'organiser pour qu'à certains moments la rue devienne piétonne.

DÉLIBÉRATION N°295

- **V14 2019 32 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour l'élargissement des trottoirs de la rue de la Gaîté**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 11 pouvoirs

Pour : 30 dont 11 pouvoirs

- **Projet de vœu V14 2019 33 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la mise en place d'une salle informatique**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Les services privés numériques tendent à remplacer ceux dotés d'une représentation physique. Il apparaît de plus en plus important qu'au niveau local se développe un service public de l'accès au numérique, afin que tous puissent accéder à ces services désormais indispensables. Les membres du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail émettent le vœu que la Mairie mette à disposition des personnes ne disposant pas d'ordinateur et d'Internet une salle avec des ordinateurs afin qu'ils puissent gérer leur administratif et que des associations soient sollicitées afin de fournir de l'assistance.

Il s'agit encore d'une alerte sur la fracture numérique, véritable fracture de notre temps. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Quelqu'un veut-il intervenir pour le Conseil de quartier ?

Je rappelle ce qui est fait dans l'arrondissement. Tout d'abord, la mairie met à la disposition de tous des ordinateurs à l'accueil général. L'équipe de l'accueil est formée à l'accompagnement du numérique pour aider toute personne demandeuse. Une salle informatique est également disponible dans l'annexe de la mairie depuis la création du point Paris emploi au deuxième étage, dans les anciens locaux du CASA. Il y a huit postes informatiques disponibles pour effectuer des démarches aux heures d'ouverture du point Paris emploi tous les matins de toute la semaine. Des ateliers sont organisés régulièrement les après-midi dont certains autour de la facilitation et l'inclusion numérique. Des ordinateurs sont également disponibles dans les clubs seniors et les bibliothèques.

Il n'est peut-être pas nécessaire de créer un nouveau local, mais le Conseil de quartier peut envisager un partenariat avec la bibliothèque Benoîte Groult à l'occasion de sa réouverture rue du Commandant Mouchotte. Les bibliothèques intègrent en effet dans leur projet la mise à disposition d'ordinateurs et d'équipements numériques pour faciliter, dans le cadre d'un accueil global et général, cette approche de lutte contre la fracture numérique.

Par ailleurs, la Mairie soutient de plus en plus de nombreuses associations qui ont participé à cette inclusion numérique : « Les Jardins Numériques », « Le Lorem », les centres sociaux, « Florimont tous connectés », « E-seniors » à qui la Ville prête des salles et qui disposent de créneaux horaires toute l'année.

La caisse primaire de l'assurance-maladie, rue Didot, qui a rouvert après des mois de travaux dispose d'une salle spécialement équipée où toutes les démarches peuvent être faites avec des personnes qualifiées. C'est un pôle multiservices public (Pôle emploi, service public.fr).

Nous ne sommes donc pas forcément favorables à ce vœu qui demande la création d'un local supplémentaire, mais nous indiquons qu'il faut plutôt aller vers les équipements publics du quartier pour développer, renforcer et mieux faire connaître cette offre.

M. ANTONELLI

J'ajoute à votre liste, Madame la Maire, l'association « Ramage » qui fait un travail tout à fait remarquable et dispose de la salle du Moulin des Lapins une fois par semaine. Peut-être faudrait-il trouver un autre créneau dans la salle de Saint-Gothard pour cette association ? Enfin, je pense qu'il faudrait réaliser un flyer spécial avec toutes les propositions du 14^e pour réduire cette fracture numérique. Les dispositifs présentés ne sont pas très connus et devraient être mis en avant.

M^{me} PETIT

Nous ne votons pas favorablement à ce vœu, mais nous vous proposons de rencontrer la bibliothèque, le centre Paris Anim' Montparnasse et peut-être d'autres pour constituer ce réseau un peu plus spécifique dans le quartier Montparnasse.

M. VIRY

J'ai bien compris vos explications et je reviens sur la toute première où certains dossiers auraient pu faire l'objet d'échanges sans passer par des vœux. Sur le principe, pour soutenir la démarche, je vote pour. Cela ne signifie pas de ne pas trouver une meilleure hypothèse de travail, il s'agit juste d'encourager la démarche et ne pas vous laisser l'oublier.

DÉLIBÉRATION N°296

- **V14 2019 33 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la mise en place d'une salle informatique**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à la majorité

Votants : 30 dont 11 pouvoirs

Pour : 7 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 23 dont 8 pouvoirs (C. BLAUDEL, P. CHERKI, N. LIÉBAULT, C. MÉCARY, É. MERCIER, C. MOURIN, O. POLSKI, H. SANCHES-RUIVO)

-
- **Projet de vœu V14 2019 34 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la mise à disposition d'une salle pérenne aux Conseils de quartiers**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Les membres du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail émettent le vœu que la Mairie mette à disposition des conseillers de quartier une salle pérenne afin qu'ils puissent assurer une permanence et rencontrer les habitants du quartier.

Étant en charge des Conseils de quartier, permettez-moi, Madame la Maire, d'esquisser ma réponse. Je ne suis pas favorable à ce vœu. Nous avons eu quelques problèmes de salle dans le 14^e, nous venons de récupérer l'annexe où une salle au rez-de-chaussée est dédiée spécifiquement aux Conseils de quartiers. Nous avons instauré des créneaux au Moulin des Lapins et à Saint-Gothard uniquement pour eux. C'est peut-être encore insuffisant, mais je ne suis pas pour une salle dédiée spécifiquement et uniquement pour les Conseils de quartier. Elles seraient en effet peu utilisées et il en faudrait six.

De plus, je connais les difficultés des conseillers de quartier - je l'ai été moi-même -, c'est du bénévolat. Il apparaît totalement impossible d'avoir une véritable mission quotidienne, c'est déjà extrêmement difficile d'ouvrir une salle et de faire une permanence hebdomadaire, de bloquer une salle alors que je reçois dans mon bureau toutes les semaines depuis six ans des associations demandeuses de locaux pour arriver à trouver des solutions. Je ne me vois pas bloquer un espace dédié aux associations pour les Conseils de quartier. Même devant le développement incroyable des

commissions thématiques lors du renouvellement, nous avons trouvé des solutions à chaque fois. Nous avons peut-être raté une ou deux choses qui se sont terminées dans un café, mais d'ailleurs, pourquoi pas ?

Je ne suis pas pour dédier une salle spécifiquement pour les Conseils de quartier, je pense véritablement qu'elle serait sous-employée.

INTERVENANT DU PUBLIC

Le vœu ne demande pas de bloquer une salle spécifique. Il s'agit plutôt d'avoir un endroit pour se réunir.

M^{me} PETIT

Il vous faut prendre rendez-vous avec les deux référents des Conseils de quartier. Annabelle JANODET pourra vous informer des offres disponibles en matière de réservation de créneaux horaires pour organiser des permanences ou autres dans des lieux existants. Il faut vous saisir des outils existants et planifier les choses.

INTERVENANT DU PUBLIC

Votre réponse touche du doigt le sujet. Le Conseil de quartier est invité à se rendre dans les locaux ou à venir consulter les différents départements. Le Conseil de quartier demande un endroit où il peut accueillir et recevoir plus facilement, notamment pour les commissions thématiques ou pour des interventions de la mairie ou de l'un de ces pôles sur certains sujets.

M^{me} PETIT

Il est totalement possible d'organiser des permanences régulières, il suffit d'en formuler la demande précise. Prenez contact avec le centre Paris Anim' Montparnasse.

INTERVENANT DU PUBLIC

Entendu.

M^{me} PETIT

Nous votons contre ce vœu.

M. VIRY

Au lieu de voter pour ou contre, ne pourrait-on pas plutôt retirer les vœux ?

M. ANTONELLI

Cela ne marche malheureusement pas comme cela.

DÉLIBÉRATION N°297

- **V14 2019 34 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la mise à disposition d'une salle pérenne aux Conseils de quartiers**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 30 dont 11 pouvoirs

Contre : 21 dont 7 pouvoirs

Abstentions : 3 (C. BLAUDEL, S. LEKIN, F. LETISSIER) dont 1 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 6 (É. AZIÈRE, M.C. CARRÈRE-GÉE, C. CHEVALLIER, M. L. DAUCHEZ, Y OGÉ, F. de VIDAS)

- **Projet de vœu V14 2019 35 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour signaler la dégradation et la saleté angle avenue du Maine et rue Commandant René Mouchotte**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Les membres du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail émettent le vœu que la Mairie reconnaisse le problème, se saisisse du sujet sans attendre d'autres aménagements et initialise une démarche si besoin avec la Gare Montparnasse pour traiter le sujet.

M^{me} PETIT

Les vœux nous rappellent l'importance du sujet. Nous ne restons pas passifs devant ce problème. À l'angle de ces deux rues existe une emprise de chantier importante dans le quartier qui ne favorise pas l'entretien ni la propreté, la dépose sauvage de la gare qui s'est accrue ces dernières années et une sortie de gare. Cela a fait l'objet d'interventions renforcées du service de la propreté, mais nous demandons très régulièrement des interventions supplémentaires. Toutes les interventions du service de la propreté étant recensées, cet angle de rue a fait l'objet de plus de 10 balayages manuels, plus de deux balayages mécanisés et quatre lavages, ce qui est important. Nous avons à nouveau demandé renforcement de ce dispositif.

Les services de la DPE ont également constaté que des poubelles de certaines copropriétés restent trop longtemps sur les trottoirs, ce qui accentue les problèmes de salubrité. Nous avons saisi la DPSP pour contrôle et verbalisation si nécessaire, comme nous le faisons parfois avec les bailleurs sociaux. Les bacs à ordures ménagères ne doivent pas être déposés la veille, mais au maximum une heure avant la collecte.

Nous voterons donc contre ce vœu puisque ce sont des choses que nous faisons déjà.

INTERVENANT DU PUBLIC

Pour défendre le vœu, la Gare Montparnasse, troisième gare de Paris, ne dispose que de deux corbeilles et d'une nouvelle poubelle pour sa deuxième entrée. Aucune n'est mise de chaque côté des escalators de sortie. Il n'y a pas assez de cendriers sous l'auvent où s'est créé un coin fumeurs. De plus, les bacs à végétalisation sont complètement dégradés et ne sont pas entretenus. Le problème est plus général que les éléments de votre réponse. Nous demandons que vous vous saisissiez du sujet par l'étude systématique de l'emplacement des poubelles dans la rue qui, actuellement, n'a pas été pensé.

M^{me} PETIT

Vous êtes systématiquement associés, dès que vous le demandez, avec M^{me} LEKIN, au service de la propreté et les responsables de la gare. Eux-mêmes doivent participer beaucoup plus fortement à l'entretien et à l'aménagement de cette sortie de gare. Des réunions ont eu lieu. C'est la méthode à adopter.

INTERVENANT DU PUBLIC

Nous ne disons pas que rien n'est fait. Nous demandons explicitement dans le vœu qu'une démarche soit organisée par la Mairie pour mener l'ensemble des acteurs intervenant sur le sujet.

M^{me} LEKIN

Merci Madame la Maire. Contrairement à ce que vous pouvez penser - mais le fait est que, vu de l'extérieur, cela paraît compliqué -, la propreté est l'affaire de l'arrondissement et nous avons mené un travail commun avec la directrice de la gare. Je pense que le vrai problème de cet angle de rue, ce sont les dépôts sauvages de mégots et déchets divers. Une réunion a eu lieu le 16 octobre pour travailler avec la gare afin d'obliger les utilisateurs concernés (taxis, Uber et particuliers) à aller sur l'espace Pasteur qui n'est pas du tout utilisé alors que c'est le lieu de dépose-minute. Ainsi, l'affluence sera réduite, nonobstant le fait que cela a bien arrangé le bus 91, ce qui fera l'objet d'un autre vœu. Nous travaillons sur tous ces sujets à la fois.

M^{me} PETIT

Nous sommes saisis, nous agissons, nous interpellons l'ensemble des acteurs concernés par cet angle. Il a été l'un des premiers à être concerné par la verbalisation des personnes non respectueuses de l'endroit.

M. AZIÈRE

Je crois surtout que cette entrée et cette sortie de gare n'ont jamais été prévues pour une telle affluence. Il y a à peine 10 ou 15 m de linéaires pour l'entrée de la gare, alors que du côté du parvis de Montparnasse, il y a 200 m. Il est clair que cette sortie a été improvisée et n'a pas été pensée pour cela. Je pense que la SNCF a un rôle majeur à jouer pour réorganiser les flux de voyageurs à l'intérieur de la gare. La LGV n'arrange rien avec le passage de 50 millions de voyageurs par an à 80 millions cette année. Il y a là un véritable souci. Il n'y a pas de dépose-minute, les gens attendent un peu partout tout au long de la rue de l'Arrivée. Il y a un véritable problème de gestion des voyageurs de la Gare Montparnasse. Cet angle n'a jamais été conçu pour la sortie des voyageurs qu'il est en train de devenir.

M. ANTONELLI

Tout à fait

M^{me} PETIT

Exactement.

M^{me} LEKIN

Nous voterons pour, nous ne pouvons pas être contre.

M^{me} PETIT

Une visite sur site est prévue. Ce n'est pas la première réunion que nous faisons. Il s'agit d'organiser un suivi avec le Conseil de quartier.

DÉLIBÉRATION N°298

- **V14 2019 35 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour signaler la dégradation et la saleté angle avenue du Maine et rue Commandant René Mouchotte**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 11 pouvoirs

Pour : 30 dont 11 pouvoirs

- **Projet de vœu V14 2019 36 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la prise en compte des demandes des riverains de la rue du Commandant Mouchotte**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Le Conseil de quartier demande :

- Que toutes dispositions soient prises pour supprimer la dépose-minute sauvage illégale rue Mouchotte ;
- Que la dépose-minute officielle actuelle côté Pasteur, remise en service, soit pérennisée et fasse l'objet d'information de sa réouverture à tous types de passagers ;
- Qu'une signalétique (inexistante à ce jour) soit mise en place sur l'espace public dirigeant les véhicules vers elle, et ce sans attendre les options du projet urbain ;
- Qu'aucune dépose-minute ne voit le jour dans la rue Mouchotte, déjà très fortement impactée par la concentration de toutes les nuisances.

M^{me} RUCHET

Je porte ce problème depuis pas mal de temps au titre de la commission « Nouveau quartier Montparnasse » au sein du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail.

Avant que ce vœu ne soit voté en Conseil de quartier, j'avais déjà eu, au nom de la commission que je représente, des contacts avec la Mairie qui nous reçoit et nous entend effectivement régulièrement au sujet de l'impact de cette dépose-minute qui a des conséquences sur la sécurité et la santé non seulement des habitants de l'immeuble dont l'entrée est contiguë, mais également des usagers de la gare, des touristes et des autres personnes qui circulent dans ce quartier.

Les principales conséquences sur la santé et les sécurités sont données à l'avant-dernier paragraphe des longs motifs très explicatifs. La commission a également mené une enquête sur le terrain pour comprendre pourquoi une dépose-minute officielle existante rue Pasteur et Catalogne jusque-là fonctionnelle s'était déplacée vers le début de la rue Mouchotte. D'après l'enquête menée, il en est ressorti que la SNCF, du fait des travaux - mais elle a tout de même une position affirmée de non-communication avec les habitants -, a une gestion de ses flux mouvante et avait fermé cette dépose-minute officielle ce qui a entraîné le déport sur la rue Mouchotte. La facilité qui s'en est suivie a fait que cela semble vouloir se pérenniser. Le problème est que 10 % environ des habitants du quartier sont obligés de traverser toutes ces nuisances quotidiennement, tout comme les touristes et les usagers. C'est pourquoi nous avons saisi la Mairie du problème. La SNCF ne se préoccupe que de ce qui se passe sur son espace privatif, sans se préoccuper des conséquences sur l'espace public.

Nous avons demandé à la Mairie de convoquer la SNCF et cette réunion a eu lieu le 16 octobre au cours de laquelle des décisions ont été prises, je vous laisserai les annoncer. Deux points importants ont émergé de cette réunion. Premièrement, sur le site de la SNCF, tous les accès autour de la Gare Montparnasse sont mentionnés d'égale importance. Or, il y a tout de même bien une entrée principale sur le parvis et les autres accès ne sont que secondaires. Par ailleurs, la gare propose à ses voyageurs la mise en relation avec un service de VTC, mais ne propose pas l'espace de dépose-minute pour les véhicules de ce service et ne souhaite pas déranger les gens de passage que sont les voyageurs. Les habitants ne comprendraient pas un arbitrage qui favoriserait les gens de passage à leur détriment.

Deuxièmement, nous avons appris que la sortie donnant sur la rue Mouchotte étant en réalité une sortie de sécurité pour l'évacuation en cas d'urgence. Il est ainsi absolument indispensable, ne serait-ce que sur le plan de la sécurité de la gare, que cet espace devant cet accès soit entièrement libre autant sur la chaussée que sur le trottoir.

La commission vous remercie de l'associer à tout cela. Si le vœu a été dissocié du projet urbain Maine-Montparnasse, ce n'est pas pour autant qu'elle ne continue pas son travail et elle remercie la Mairie, notamment pour le vœu 44, mais pas seulement, de l'associer de façon rapprochée à une concertation sur le déroulement du projet.

La commission se fait fort d'informer et d'associer le maximum d'habitants à tous ces travaux en mettant notamment en place un blog informatif.

M. LETISSIER

Il me semble que cela devrait faire partie des invariants posés par la Ville aux aménageurs. Il faut clairement faire part du refus d'une dépose-minute dans cette rue, comme cela est dit dans le vœu, car il existe des lieux beaucoup plus appropriés. J'y suis bien évidemment favorable.

M^{me} RUCHET

Habitant l'immeuble Mouchotte, je me suis renseigné au sujet des poubelles, il s'agit vraisemblablement de poubelle de la SNCF puisque leur accès poubelle est juste contigu au nôtre.

M^{me} PETIT

Nous vérifierons et nous verbaliserons les personnes concernées. Votre vœu rappelle l'importance d'interdire la dépose-minute sauvage et non organisée. Ce que vous portez, ce que nous portons également pour la rue du Commandant Mouchotte à l'avenir, va dans ce sens. C'est pour cela que nous avons souhaité requalifier la rue du Commandant Mouchotte dans le périmètre opérationnel. Ce sujet est pris, nous le travaillons avec vous dans tous les cadres de travail et de concertation mis en place autour du projet en cours dans ce quartier. Je vous rappelle également ce qui a été lancé avec M^{me} LEKIN sur les accès de la gare et de sa propreté. Avec l'équipe lauréate du projet Maine-

Montparnasse, nous continuons à chercher des solutions pour un nouvel aménagement de la rue du Commandant Mouchotte et faire en sorte d'abolir les nuisances.

M^{me} RUCHET

Excusez-moi d'intervenir encore juste un instant. C'est un amalgame entre le projet urbain et la dépose-minute sauvage. Le vœu concerne cette dernière.

M^{me} PETIT

J'ai bien entendu, Madame Ruchet, mais je propose que l'on respecte le déroulé. Le Conseil de quartier Montparnasse a voté 20 vœux qui auraient pu se traiter autrement. On aurait pu voter 50 vœux sur la rue du Commandant Mouchotte et la dépose-minute, mais ce n'est pas comme cela que l'on fait avancer les sujets. En revanche, on établit le rapport de force. La volonté est partagée. Je dis à nouveau qu'il faut entendre le très court terme, le moyen terme et le long terme qui font partie également du règlement de cette affaire. Ce n'est pas la première fois que nous essayons de trouver des solutions.

Je relis : « *Le Conseil de quartier demande que toutes dispositions soient prises d'ores et déjà pour supprimer la dépose-minute sauvage illégale rue Mouchotte* » cela relève également de la compétence de la police et du Préfet de Police, nous sommes d'accord « *que la dépose-minute officielle actuelle côté Pasteur, remise en service, soit pérennisée et fasse l'objet d'information de sa réouverture à tous types de passagers* » nous sommes d'accord, c'est la demande que nous avons déjà signifiée « *qu'une signalétique soit mise en place sur l'espace public dirigeant les véhicules vers elle, et ce sans attendre les options du projet urbain* » nous sommes d'accord même si cela sera plus compliqué « *qu'aucune dépose-minute ne voit le jour dans la rue Mouchotte déjà très fortement impactée par la concentration de toutes les nuisances* » nous sommes d'accord, mais cela, au long terme.

Nous sommes favorables à ce vœu du Conseil de quartier.

DÉLIBÉRATION N°299

- **V14 2019 36 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la prise en compte des demandes des riverains de la rue du Commandant Mouchotte**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 12 pouvoirs

Pour : 30 dont 12 pouvoirs

M^{me} PETIT

Je propose de transmettre ce vœu au Préfet de Police.

- **Projet de vœu V14 2019 37 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la dératification du local « Bus direct »**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

C'est le local où arrivent les bus desservant aux aéroports.

Les membres du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail émettent le vœu que le local « Bus direct » soit dératifié et assaini.

M^{me} PETIT

Nous transmettrons au gestionnaire, la société Keolis.

M. ANTONELLI

Nous ferons un courrier

M^{me} PETIT

Nous votons pour ce vœu.

DÉLIBÉRATION N°300

- **V14 2019 37 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la dératisation du local « Bus direct »**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 12 pouvoirs

Pour : 30 dont 12 pouvoirs

-
- **Projet de vœu V14 2019 38 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la mise en place d'une charte de bonne conduite pour les cafés de la rue de la Gaîté**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Nous l'avons déjà évoqué tout à l'heure, il y a rue de la Gaîté des terrasses un peu trop prégnantes quelquefois.

Les membres du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail émettent le vœu que la Mairie fasse signer une charte de bonne conduite aux cafés et qu'elle soit affichée chez les cafetiers. Ils émettent également le vœu qu'en cas de non-respect de cette charte le montant des amendes soit augmenté.

M^{me} PETIT

Nous sommes plutôt pour la proposition de cette méthode. Il faudra se mettre d'accord sur le délai et la méthodologie à employer pour y arriver. Nous avons beaucoup verbalisé cet été, il faut continuer à travailler et en effet peut-être mettre en place cette idée.

M. ANTONELLI

Je pense même qu'il est possible d'élargir cela au-delà de la rue de la Gaîté.

M^{me} PETIT

Cela fait suite au premier vœu voté il y a quelque temps.

DÉLIBÉRATION N°301

- **V14 2019 38 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la mise en place d'une charte de bonne conduite pour les cafés de la rue de la Gaîté**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 12 pouvoirs

Pour : 30 dont 12 pouvoirs

M^{me} PETIT

Nous donnerons au Conseil de quartier une proposition de méthodologie.

- **Projet de vœu V14 2019 39 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la mise en valeur de la plaque de la Libération de Paris**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Cette plaque se situe place du 18 juin.

Les membres du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail émettent le vœu que dans le cadre du réaménagement prévu sur le site de la gare Montparnasse la plaque soit, non seulement conservée, mais surtout mieux mise en évidence dans le 14^e arrondissement afin qu'elle soit plus visible de la population, notamment des plus jeunes avec l'édification d'un monument approprié.

M^{me} PETIT

Nous sommes favorables. Cette question de l'histoire du patrimoine, y compris à la Gare et par rapport à la Libération de Paris, sera de toute façon intégrée à l'aménagement proposé au projet urbain. Nous transmettrons ce vœu à l'équipe concernée pour qu'elle sache que tout le monde est mobilisé sur cette question.

DÉLIBÉRATION N°302

- **V14 2019 39 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour la mise en valeur de la plaque de la Libération de Paris**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 12 pouvoirs

Pour : 30 dont 12 pouvoirs

- **Projet de vœu V14 2019 42 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour demander que soient verbalisés les travaux de l'Atelier Gaîté**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Il est tout à fait exact, et c'est indiqué dans l'exposé des motifs, qu'il a été constaté des travaux au marteau-piqueur très tard le 28 août.

Le Conseil de quartier demande que le chantier soit dûment verbalisé si de nouveaux travaux sont faits hors horaires légaux.

M^{me} PETIT

Merci de ne plus émettre de vœu sur ce genre de sujet. Envoyez-nous un message et nous vous répondrons très vite. Les travaux du 28 août avaient fait l'objet d'une autorisation spéciale exceptionnelle de la Ville et de la Préfecture de Police pour organiser cette opération de désamiantage de l'avenue du Maine pour des raisons de circulation. Il y a bien sûr une exposition à la verbalisation si un chantier ne respecte pas les horaires que nous suivons de très près avec Unibail sur l'ensemble de ce chantier. Je vous propose de ne pas voter ce vœu.

INTERVENANT DU PUBLIC

Ce soir-là, le numéro d'urgence du chantier n'était pas joignable. Quelle est la procédure à adopter en ce cas ?

M^{me} PETIT

Il faut s'adresser à la Préfecture de Police. Nous ne votons pas ce vœu, car tout est déjà mis en place.

DÉLIBÉRATION N°303

- **V14 2019 42 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour demander que soient verbalisés les travaux de l'Atelier Gaîté**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 12 pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : 30

- **Projet de vœu V14 2019 53 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour inviter les représentants du projet RSHP à la réunion des Conseillers**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Les Conseillers demandent à recevoir conjointement des représentants du projet, de la Mairie et de la gare lors de sa réunion du 18 novembre 2019.

INTERVENANT DU PUBLIC

Nous sommes censés être une instance locale, et toutes les propositions de concertations mises en place ne font pas l'objet de présentations lors des réunions du Conseil de quartier.

M^{me} PETIT

Vous pouvez prendre contact avec l'équipe pour les inviter, comme tous les gros porteurs de projet de ce quartier l'ont fait en leurs temps. Ne passez pas par des vœux pour ce type de problème. Depuis le début, le Conseil de quartier est représenté dans l'ensemble des instances travaillant sur le projet Maine-Montparnasse.

INTERVENANT DU PUBLIC

Nous sommes bien représentés, mais en revanche, les membres du Conseil de quartier ont l'impression de ne pas être pris pour une instance représentative.

M^{me} PETIT

Je vous laisse penser cela. Ce n'est pas du tout l'esprit, sinon nous n'instaurerions pas ces instances et ces cadres de travail et de présentation où le Conseil de quartier est systématiquement invité et représenté. Enlevez-vous cela de l'esprit. Pour un projet choisi et voté en juillet, ils sont déjà venus trois ou quatre fois et le Conseil de quartier était systématiquement présent, associé, et travaillait avec l'équipe RSHP.

INTERVENANT DU PUBLIC

J'inverse la proposition : en quoi cela pose un problème d'inviter l'ensemble des parties prenantes à une réunion du Conseil de quartier ?

M^{me} PETIT

Il n'y en a pas.

INTERVENANT DU PUBLIC

C'est donc possible

M. ANTONELLI

Vous appelez les coordinateurs des Conseils de quartier et ils vous mettront en contact.

M^{me} PETIT

Vous ne faites pas un vœu : « *Les Conseillers demandent de recevoir conjointement des représentants du projet RSHP, de la mairie et de la gare lors de leur réunion du 18 novembre 2019* »

Je rappelle toutefois que l'équipe municipale est astreinte à une période de réserve électorale sur la participation aux réunions publiques du Conseil de quartier, nous l'avons expliqué très clairement à tous les conseillers de quartier. Nous ne serons donc pas présents à la réunion.

INTERVENANT DU PUBLIC

Il y a une différence entre être représenté et accueillir en son lieu de réunion.

M^{me} PETIT

Je ne comprends pas cette polémique. Je voterai contre ce projet de vœu puisque j'ai toujours vu les représentants des Conseils de quartier lors de tous les temps publics de ce projet.

INTERVENANT DU PUBLIC

C'est entendu sur le fait que ce n'est pas entendu.

M^{me} PETIT

Nous vous transmettons les coordonnées de l'équipe et vous les inviterez, comme vous avez la liberté de le faire ainsi que tous les Conseils de quartier.

DÉLIBÉRATION N°304

- **V14 2019 53 : Vœu du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail pour inviter les représentants du projet RSHP à la réunion des Conseillers**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 12 pouvoirs

Contre : 30 dont 12 pouvoirs

M^{me} PETIT

Il faut arriver à trouver d'autres méthodes de travail.

- **Projet de vœu V14 2019 40 : Vœu présenté par la commission urbanisme et patrimoine du Conseil de quartier Montsouris-Dareau relatif à la protection du Pavillon Troubadour**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Le Conseil de quartier Montsouris-Dareau émet le vœu que des mesures soient prises d'urgence et aussi longtemps que cela sera nécessaire pour éviter toute nouvelle dégradation du Pavillon Troubadour dans l'attente de sa future affectation.

M^{me} PETIT

Les mesures d'urgence sont prises pour le préserver et le protéger du chantier de la ferme qui démarre. Pour rappel, nous étions sur place il y a quelques semaines pour proposer aux habitants de visiter le chantier et leur présenter. Nous avons installé des grilles sur les murs du pavillon pour éviter qu'il y ait d'autres dégradations de la façade et des marches. La toiture est protégée sur le porche par l'installation d'une couverture provisoire. Des grilles seront également mises en place pour éviter l'accès à cette forêt d'états après les travaux de la ferme. Des panneaux de contreplaqué seront également installés pour prévenir des dommages liés aux livraisons du chantier. L'accès latéral du pavillon sera maintenu clos après les travaux pour éviter toute pénétration et intrusion dans le bâtiment. Ces mesures sont prises pour que le pavillon ne fasse pas l'objet de dégradations pendant

et après les travaux de rénovation de la grange. Son état pourra être maintenu dans l'attente d'une rénovation pérenne.

Les mesures étant déjà prises, je vous propose un vote défavorable.

Vous avez tous rencontré l'architecte responsable de cette opération qui est extrêmement mobilisé et qui saura nous alerter directement et en continu sur cette opération quant à un éventuel renforcement des mesures.

M. VIRY

Les mesures sont déjà prises, je ne comprends pas pourquoi le Conseil ressent le besoin de poser ce vœu. Cela signifie peut-être que les mesures ne sont pas suffisamment efficaces.

M^{me} PETIT

Vous poserez la question au Conseil de quartier.

INTERVENANT DU PUBLIC

Le Conseil de quartier a déjà eu l'expérience des dégâts provoqués par un précédent chantier sur ce Pavillon Troubadour par le promoteur constructeur de logements qui en a profité pour démonter certaines choses. Il s'agit d'un vœu de vigilance, de précaution. Nous avons effectivement pu voir ces dernières semaines que certaines protections ont été mises pour l'accès du nouveau chantier lorsque le pavillon des petits a été détruit pour permettre l'accès. Nous resterons vigilants.

M^{me} PETIT

La majorité municipale vote donc contre et nous transmettrons les éléments par écrit au Conseil de quartier.

DÉLIBÉRATION N°305

- **V14 2019 40 : Vœu présenté par la commission urbanisme et patrimoine du Conseil de quartier Montsouris-Dareau relatif à la protection du Pavillon Troubadour**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 29 dont 12 pouvoirs

Pour : 7 dont 3 pouvoirs

Contre : 22 dont 9 pouvoirs

-
- **Projet de vœu V14 2019 41 : Vœu « Parc Montsouris Respire » voté au cours de la réunion plénière du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Considérant que la Ville de Paris a mis en place le dispositif « Paris Respire », le Conseil de quartier Montsouris-Dareau émet le vœu qu'en concertation avec la RATP et les pouvoirs publics, le Parc Montsouris soit intégré au dispositif « Paris Respire ».

INTERVENANTE DU PUBLIC

À notre avis, outre le plan « Paris Respire » cela est également valable pour le plan « Paris Piéton » évoqué plusieurs fois ce soir. Par ailleurs, il a également été évoqué l'étroitesse des trottoirs dans d'autres endroits, c'est vrai pour les trottoirs autour du parc Montsouris, particulièrement du côté de la rue Nansouty, où les personnes avec poussettes ou en fauteuil roulant se retrouvent régulièrement dans la rue. Nous proposons que la circulation des voitures soit interdite le dimanche entre 10 heures et 18 heures rue Nansouty, avenue Reille et rue Gazan, mais pas sur le boulevard. Les bus ne seraient pas concernés comme cela se fait autour du jardin du Luxembourg, la police ouvre les barrières pour les laisser passer.

Ce vœu a été adopté lors de la réunion plénière du Conseil de quartier Montsouris-Dareau à l'unanimité et profite donc d'une forte adhésion. Notre position s'inscrit parfaitement dans plusieurs dispositifs mis en place à Paris, elle est facile à réaliser, ne nécessite pas de travaux, et profite à tous, piétons, familles, sportifs, habitants du quartier, tous les Parisiens ainsi que les touristes. Ce que nous proposons se fait partout dans Paris, ainsi, à Montmartre, autour du jardin du Luxembourg, également rue Daguerre. Il n'y a donc à notre avis aucune raison pour ne pas le faire au parc Montsouris.

Je me tiens à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M^{me} LEKIN

Merci d'avoir revu ce vœu en incluant la RATP dans la discussion puisque le seul problème, ce sont les bus. Faire une zone « Paris Respire » au parc Montsouris a du sens, ce quartier est un des plus pollués du 14^e arrondissement. Cependant, il faudra trouver une solution pour les bus, ce qui implique que quelqu'un soit présent pour gérer leur circulation.

INTERVENANTE DU PUBLIC

À Montmartre, ce sont des policiers qui gèrent les barrières.

M^{me} PETIT

Je donne quelques éléments de réponse. Nous sommes favorables à ce vœu, c'est la direction à prendre. Il nous faut porter ce vœu, il est extrêmement important pour nous que des habitants et le Conseil de quartier le portent également. Vous vous êtes aperçus que lors des réunions publiques autour de ces sujets, les avis sont plus partagés. Avec M^{me} LEKIN, nous avons déjà trouvé certaines solutions, je me souviens de réunions très houleuses à l'école de la Sibelle sur la rue Gazan où le quartier était très partagé. Nous avancerons dans cette direction. Il ne faut pas opposer les habitants de la rue Gazan aux habitants de la rue Nansouty, mais tous allaient dans la même direction et le même objectif.

Nous sommes totalement en accord avec vos propos au sujet des quartiers « Paris Respire ». Aujourd'hui, ces zones bloquent les bus qui sont déviés durant les horaires dédiés aux dispositifs. Il faudra étudier la réponse de la RATP. Nous partageons largement les objectifs et les enjeux de. Bravo et merci. Il faut absolument que vous portiez ce vœu et que les habitants se mobilisent sur la direction à prendre. Je vous propose de voter pour ce vœu.

INTERVENANT DU PUBLIC

Je me suis inscrit pour parler de ce vœu auquel je suis tout à fait favorable. Toutefois, il me reste quelques notions de sciences politiques et je souhaite que l'on retire le second considérant du vœu « Paris Respire ». Parler de coulée verte lors de l'aménagement de l'avenue René Coty entre Denfert-Rochereau et le parc Montsouris, parler d'espaces de respiration alors que l'on coupe les arbres me semble légèrement inflammable à l'époque actuelle.

M^{me} PETIT

Dans le cas présent, aucun arbre ne sera coupé, je vous propose de voter ce vœu du Conseil de quartier Montsouris-Dareau.

DÉLIBÉRATION N°306

- **V14 2019 41 : Vœu « Parc Montsouris Respire » voté au cours de la réunion plénière du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 12 pouvoirs

Pour : 28 dont 12 pouvoirs

M^{me} PETIT

Je pense que nous ne présenterons pas ce vœu au Conseil de Paris de la semaine prochaine, mais plutôt lors de celui de décembre. Par ailleurs, une réunion est prévue le 16 décembre avec le groupe de travail lié aux enjeux de circulation autour du parc. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet avec les comptages, nous nous y étions engagés avant l'été auprès des habitants et du Conseil de quartier, réalisés par les services suite à cette première expérimentation qui change tout de même les choses.

Nous en avons fini avec les vœux des Conseils de quartier. Je propose que M. ANTONELLI, associé à nos deux référents des Conseils de quartier, rappelle quelques éléments de méthode quant au sens à donner aux vœux et la manière d'échanger plus directement avec les élus en fonction de leur délégation, notamment avec le Conseil de quartier Montparnasse-Raspail.

- **Projet de vœu V14 2019 43 : Vœu déposé par M^{me} la Maire et les élus de la majorité municipale relatif aux coupures d'énergie à Paris**

Rapporteur : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Ce vœu vise à interpeller les fournisseurs d'énergie qui opèrent de nombreuses coupures auprès de familles qui connaissent des difficultés sociales et financières. Des périodes réglementaires existent au cours desquelles ils ne peuvent procéder à des coupures ou à des baisses de régime, mais il y a toute une période dans l'année où ils peuvent le faire.

Nous demandons par ce vœu que les chiffres des interventions de suspension de fourniture d'énergie pour 2018 et 2019 dans l'arrondissement soient communiqués à la Mairie par les fournisseurs d'énergie et qu'il y soit assorti les chiffres de demande d'échelonnement de paiement auprès de ces fournisseurs, que les différentes aides sociales puissent avoir le temps d'être mobilisées dans des temps corrects et efficaces. De la même manière que pour les expulsions locatives, il nous faut pouvoir resserrer ce travail avec les différents partenaires sociaux afin de mettre en place une politique de prévention plus efficace. Nous porterons ce vœu auprès du Conseil de Paris. Les coupures d'énergie ont visiblement augmenté.

M. AZIÈRE

Pourquoi les chiffres que vous demandez seraient-ils réservés à la Maire d'arrondissement et non rendus publics ? Je pense qu'au XXI^e siècle, priver quelqu'un d'énergie, quelles que soient les raisons, est une décision extrêmement grave et pénalisante.

M^{me} PETIT

Nous pouvons le modifier en ce sens au Conseil de Paris.

M. AZIÈRE

Que la Ville de Paris agisse auprès des fournisseurs pour informer les clients de leurs droits et leurs possibilités de recours est une chose, mais la Ville ne pourrait-elle pas être médiateur de ces contentieux ?

M^{me} PETIT

C'est justement pour mettre en place cette méthode que l'on travaille.

Nous modifions donc le vœu en substituant « *Maire d'arrondissement* » par « *élus* ».

Je vous propose de voter ce vœu ainsi amendé.

DÉLIBÉRATION N°307

- **V14 2019 43 : Vœu déposé par M^{me} la Maire et les élus de la majorité municipale relatif aux coupures d'énergie à Paris**

Rapporteur : M^{me} Carine PETIT

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 29 dont 12 pouvoirs

Pour : 29 dont 12 pouvoirs

- **Projet de vœu V14 2019 46 : Vœu déposé par M^{me} la Maire, M. Amine BOUABBAS et des élus de la majorité municipale relatif à la réquisition de l'hôtel les Balladins 35, rue Maurice Ripoche**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous avons déjà déposé au sujet de l'hôtel les Balladins de la rue Ripoche qui est vide depuis 2012-2013.

Nous avons plusieurs fois tenté de négocier avec les propriétaires. La question est très complexe, les deux propriétaires sont en indivision et juridiquement en conflit. Nous avons ainsi déposé un premier vœu en janvier 2019 pour demander la réquisition de l'hôtel. Nous déposons à nouveau ce vœu pour que la Mairie de Paris demande au Préfet de Police de Paris de réquisitionner cet immeuble pour de l'hébergement d'urgence. Les textes le permettent dès lors que sévit une grave crise du logement. 14 studios pourraient ainsi être mis à disposition pour des parents seuls avec enfants ou autres.

Ce vœu demande deux étapes : la réquisition pour hébergement d'urgence et engager une procédure de déclaration de qualité publique (DUP) pour récupérer la propriété de cet immeuble afin d'y édifier une résidence sociale ou des logements sociaux familiaux.

M^{me} CHEVALLIER

Merci Madame la Maire. J'ai du mal à saisir quel est le problème de fond sur cet hôtel qui est à l'abandon total depuis plusieurs années. Je ne connais pas les sujets juridiques qui sous-tendent cet état. Cependant, je ne suis pas vraiment sûre que le fait de lancer une réquisition règlera le problème. À Paris, des personnes cherchent à racheter des hôtels, des fonds hôteliers pour les exploiter. Je me demande pourquoi il n'y a pas de vente privée dans le cas présent.

M^{me} PETIT

Parce que le propriétaire est malveillant et qu'il ne veut pas vendre. Nous proposons donc la réquisition.

M^{me} CHEVALLIER

Il y a deux propriétaires et ils ne veulent pas vendre, est-ce bien cela ?

M^{me} PETIT

Exactement. Cela arrive souvent. Ainsi nous proposons de passer à l'étape supérieure, comme nous l'avons fait pour le 8, rue de la Gaîté. Cet immeuble s'écroulait, nous en avons exproprié le propriétaire. C'est ici la même démarche.

M. AZIÈRE

La destination n'est pas forcément la même entre la réquisition et l'expropriation.

M^{me} CHEVALLIER

C'est un problème de destination.

M^{me} PETIT

Il s'agit d'enclencher les choses.

M. AZIÈRE

Je rejoins quelque peu le sentiment que l'on aurait pu prôner l'expropriation dans un premier temps avant d'en décider la destination. Par ailleurs, je signale une toute petite faute « *et à la Maire de Paris* » et non pas « *et la Maire de Paris* », ainsi qu'une coquille pour Paris.

M^{me} PETIT

En effet, amendement adopté.

DÉLIBÉRATION N°308

- **V14 2019 46 : Vœu déposé par M^{me} la Maire, M. Amine BOUABBAS et des élus de la majorité municipale relatif à la réquisition de l'hôtel les Balladins 35, rue Maurice Ripoché**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 12 pouvoirs

Pour : 21 dont 9 pouvoirs

Abstentions : 7 (É. AZIÈRE, M.C. CARRERE -GÉE, C. CHEVALLIER, M. L. DAUCHEZ, Y. OGÉ, F. de VIDAS, P. VIRY) dont 3 pouvoirs

-
- **Projet de vœu V14 2019 47 : Vœu déposé par les élus du PCF, M^{me} Catherine CHEVALIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. Nicolas LIEBAULT sur les ouvertures des magasins alimentaires le soir et le dimanche**

Rapporteur : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. Ce sujet est récurrent.

Un projet de loi sera présenté par le gouvernement rapidement.

Considérant que les dispositions envisagées de cette proposition de loi permettraient aux magasins de rester ouverts jusqu'à minuit sans relever du travail de nuit, à condition de ne pas ouvrir avant sept heures le lendemain. Cette mesure était prévue dans le cadre de la loi pacte, adoptée en avril 2019, mais a été invalidée par le Conseil constitutionnel, car introduite par amendement, sans avoir de lien, même indirect avec les dispositions du texte initial ;

Considérant que depuis la loi du 6 août 2015 il est interdit aux grandes surfaces alimentaires d'employer les salariés après 13 heures le dimanche, excepté les diverses dérogations ;

Considérant également que l'ouverture de plusieurs magasins tels que Franprix s'inscrit dans la tendance de l'automatisation des caisses et que par un tour de passe-passe, on recourt à des prestataires de services qui ont le droit de travailler le dimanche et permettent à l'enseigne d'imposer aux clients des caisses en collaboratrices-eurs ;

Considérant que la loi est à l'heure actuelle très claire : les salariés travaillant entre 21 heures et 7 heures du matin sont considérés comme relevant du travail de nuit et leurs conditions de travail sont très encadrées avec notamment des repos compensateurs.

Si ce texte est voté, les magasins pourront donc en fait réduire la période relevant du travail de nuit et les commerces d'alimentation pourraient du coup ouvrir leurs portes jusqu'à minuit sans assurer à leurs salariés de compensation.

Ce concept capitaliste uniquement à visée marchande et consumériste contribuera fortement à la déstructuration de la famille, de la vie sociale et culturelle ainsi qu'à l'achèvement de la destruction du Code du travail qui était auparavant un instrument de protection des salariés.

Cette proposition de loi va à l'encontre de la politique que la Ville mène et met en place depuis 2014 puisque celle-ci œuvre pour une société plus humaine avec des modes de consommation plus doux, respectueux du rythme de vie des citoyens.

Par ce vœu, nous sollicitons M^{me} la Maire de Paris afin qu'elle use de ses prérogatives pour réguler ce travail de nuit et du dimanche après-midi et qu'elle interpelle la ministre du Travail sur le bien-fondé de cette proposition de loi relative à une ouverture anarchique des magasins alimentaires dans une Ville telle que Paris. Merci d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Des interventions pour expliquer le vote sur ce vœu ? J'y suis favorable.

M. de VIDAS

Nous voterons contre, ce n'est pas une surprise. Il y a un fossé entre nous sur ces questions. 9 heures-18 heures, ce n'est plus du tout le rythme de vie des Parisiens, la Ville doit s'adapter à ces nouveaux rythmes. Pour le travail dominical, il faut justement pointer du doigt les résultats plutôt positifs de la loi Macron. Avec le nombre de chômeurs actuels, nous avons du mal à comprendre le fait de contraindre la liberté de travailler. Ne lançons pas le débat sur le travail du dimanche, cela pourrait durer des heures.

DÉLIBÉRATION N°309

- **V14 2019 47 : Vœu déposé par les élus du PCF, M^{me} Catherine CHEVALIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. Nicolas LIEBAULT sur les ouvertures des magasins alimentaires le soir et le dimanche**

Rapporteur : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 12 pouvoirs

Pour : 21 dont 9 pouvoirs

Contre : 3 (C. CHEVALLIER, M. L. DAUCHEZ, F. de VIDAS) dont 1 pouvoir

Abstentions : 4 (É. AZIÈRE, M.C. CARRERE -GÉE, Y. OGÉ, P. VIRY) dont 2 pouvoirs

-
- **Projet de vœu V14 2019 48 : Vœu déposé par les élus du PCF, M^{me} Catherine CHEVALIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. Nicolas LIEBAULT relatif aux services public, fiscal, financier et foncier**

Rapporteur : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. Ce vœu est relatif au service public fiscal financier et foncier.

Le plan de restructuration du réseau territorial des trésoreries présentées en juin 2019 par le ministre de l'Économie et des Finances prévoit notamment une baisse du nombre des services d'accueil qui engendrerait des suppressions de postes, de 2 500 à 3 000 à Paris.

Considérant que le recours aux services dématérialisés ne peut remplacer le travail efficace des agents du service public, notamment pour les publics fragiles ou âgés qui n'ont d'ailleurs pas facilement accès au numérique ;

Considérant l'inquiétude exprimée par le Défenseur des droits dans son rapport de janvier 2019 sur le recul des services publics ;

Considérant qu'il est prévu qu'à partir de juillet 2020 les horaires d'ouverture au public seront réduits à Paris dans les centres des finances publiques et, pour la même période, les dépôts en numéraire se feront exclusivement dans les bureaux de tabac, ce qui pose question notamment sur la compétence et la confidentialité ;

Considérant que se développe le principe de l'accueil uniquement sur rendez-vous pour informer et accompagner le public dans ses démarches, que les services publics locaux sont des biens communs,

socle d'une société solidaire et que leur maintien, leur développement sont la garantie de l'égalité de l'accès au droit, que ce projet de gouvernement restreint, voire supprime, la possibilité du Trésor public d'héberger des régies attachées à des collectivités locales et à leurs satellites ;

Considérant que le consentement à l'impôt est un socle du pacte républicain, de la cohésion sociale et qu'il n'est possible que si le système de collecte de l'impôt et de contrôle fiscal est efficace ;

Considérant que de nombreuses communes et collectivités ont voté des motions pour s'opposer à ce projet qui consacre une nouvelle régression des services publics. Pour mémoire, la suppression à Paris d'une vingtaine de bureaux de poste remplacés par des points relais dans des commerces de proximité, le maillage postal à Paris fait état de développement de poste-relais essentiellement en partenariat avec des enseignes Franprix, ce qui n'a aucune vocation de service public, la fermeture de services hospitaliers et la disparition des bureaux d'accueil de sécurité sociale qui sont désormais sur rendez-vous et principalement dématérialisés.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} CHEVALLIER

Merci Madame la Maire. Pour des raisons semblables au vœu précédent, nous voterons contre. Nous prônerions plutôt une meilleure rationalisation des services aux citoyens, une localisation plus optimale des services de proximité au public, à l'instar des points relais qui se développent de manière assez harmonieuse dans l'ensemble des commerces.

M^{me} PETIT

Ce n'est pas l'avis des habitants de la porte de Vanves.

M. AZIÈRE

Je m'abstiendrai sur ce vœu, d'ailleurs, je ne le comprends pas. Je partage certains « Considérant » sur la suppression des postes parisiennes, c'est un vrai service public qui disparaît, il aurait fallu se battre pour le maintenir. J'ai le sentiment que ce vœu demande le maintien de postes d'agents de service public sans les services publics et sans le dispositif permettant de l'assurer. La dématérialisation des lieux d'accueil et de ces services publics (fiscal, financier, foncier) fait que je ne vois pas l'utilité de maintenir des postes. Je ne relis pas dans votre vœu une causalité particulière entre la disparition de cet encadrement et le maintien des postes. De plus, j'ajoute que le consentement à l'impôt n'est certes possible qu'avec sa collecte, mais la mensualisation a résolu le problème.

M^{me} CHEVALIER

J'ai rajouté pour mémoire la fermeture des bureaux de poste, des services hospitaliers, de sécurité sociale, etc. Pour revenir sur la dématérialisation et la suppression des agents de service public qui accueilleraient...

M. AZIÈRE

Il n'y a plus d'endroit pour le faire.

M^{me} CHEVALIER

Parce que cela sera proposé aux bureaux de tabac. C'est ce qui est compliqué à mon sens.

M^{me} PETIT

Évitons un débat entre vous deux et passons au vote.

DÉLIBÉRATION N°310

- V14 2019 48 : Vœu déposé par les élus du PCF, M^{me} Catherine CHEVALIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. Nicolas LIEBAULT relatif aux services public, fiscal, financier et foncier

Rapporteur : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 12 pouvoirs

Pour : 21 dont 9 pouvoirs

Contre : 3 (C. CHEVALLIER, M. L. DAUCHEZ, F. de VIDAS) dont 1 pouvoir

Abstentions : 4 (É. AZIÈRE, M.C. CARRERE -GÉE, Y. OGÉ, P. VIRY) dont 2 pouvoirs

-
- **Projet de vœu V14 2019 49 : Vœu déposé par M^{me} Sylvie LEKIN et les élus de la majorité municipale sur l'itinéraire de la ligne de bus 59 et la desserte de la Mairie du 14^e**

Rapporteur : M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} LEKIN

C'est encore une question de service public.

Considérant que les bus font partie intégrante du service public ;

Considérant que la réalisation de la ligne 59 est une volonté de service public du 14^e arrondissement ;

Considérant que l'itinéraire originel de cette ligne devait desservir la mairie du 14^e et l'ensemble des services publics qui s'y trouvent ;

Considérant que cet itinéraire avait été validé en septembre 2018 à l'issue de la phase de concertation ;

Considérant que l'itinéraire finalement choisi en décembre 2018 par IDFM (Île-de-France Mobilités) ne satisfait ni la population du 14^e ni la prétendue facilité de circulation prônée par cette même Île-de-France Mobilités ;

Considérant que la giration rue Froidevaux/rue Auguste Mie imposée par IDFM provoque tant des problèmes de congestion que de sécurité publique ;

Considérant que ces problèmes de sécurité sont reconnus et déplorés par le commissariat du 14^e ;

Considérant que les machinistes eux-mêmes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils doivent effectuer cette giration ;

Considérant que sur cette même giration la plupart des bus empiètent sur la piste cyclable bidirectionnelle de la rue Froidevaux ;

Considérant la pétition des usagers du 14^e signé par près de 800 personnes souhaitant un arrêt au plus près de la mairie ;

Considérant qu'un collectif ne peut à lui seul empêcher le bon fonctionnement d'un service public.

Sur ma proposition, le Conseil d'arrondissement du 14^e demande à la Maire de Paris d'exiger d'Île-de-France Mobilités que la ligne du 59 retrouve l'itinéraire originel voulu par le 14^e en empruntant les rues Mouton-Duvernet et Brézin.

M. AZIÈRE

Je souhaite savoir qui est ce collectif qui cherche à empêcher le bon fonctionnement du service public.

M^{me} Sylvie LEKIN

Le collectif de la rue Brézin et Mouton-Duvernet. Ce sont des personnes qui nous ont même dit que les bus écraseraient les enfants, car les bus étant hybrides, les enfants ne les entendent pas.

Nous connaissons tous plus ou moins bien le réseau des bus à Paris, il existe des rues plus compliquées que la rue Mouton-Duvernet ou la rue Brézin. Ce bus est une création du 14^e, il ne fait pas partie du plan prévu par Valérie Pécresse, mais je l'ai intégré dans ce plan lors du renouvellement du plan bus. Au départ, je voulais que ce bus parte de la porte de Vanves pour aller jusqu'à la place d'Italie pour permettre aux personnes - j'estime que la Mairie d'arrondissement et la maison du peuple avec tous les services qu'elle comporte - d'avoir un transport accessible et direct pour venir à la mairie, voire aller plus loin vers la place d'Italie. La ligne s'est même prolongée jusqu'à l'hôpital Percy, ce qui en fait une ligne magnifique, mais je voudrais qu'elle serve davantage aux habitants du 14^e.

DÉLIBÉRATION N°311

- **V14 2019 49 : Vœu déposé par M^{me} Sylvie LEKIN et les élus de la majorité municipale sur l'itinéraire de la ligne de bus 59 et la desserte de la Mairie du 14^e**

Rapporteur : M^{me} Sylvie LEKIN

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 12 pouvoirs

Pour : 22 dont 9 pouvoirs

Abstentions : 6 (É. AZIÈRE, M.C. CARRERE -GÉE, M. L. DAUCHEZ, Y. OGÉ, F. de VIDAS, P. VIRY) dont 3 pouvoirs

M^{me} PETIT

Il faut savoir que nous avons informé la RATP que les bus ne pourraient pas tourner correctement rue FroidevAux, ce qui est le cas.

- **Projet de vœu V14 2019 50 : Vœu déposé par M^{me} Sylvie LEKIN et les élus de la majorité municipale relatif à la récupération de l'eau de pluie**

Rapporteur : M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} LEKIN

C'est un vœu que j'avais envie de proposer depuis très longtemps.

Considérant l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris d'apporter de la fraîcheur au Parisien·ne·s ;

Considérant les canicules de plus en plus fréquentes desséchant toute la végétation ;

Considérant que certains arbres commencent à perdre leurs feuilles dès le mois de juillet ;

Considérant l'interdiction d'arroser pendant les périodes chaudes ;

Considérant qu'en France, 90 % des eaux de pluie partent dans les océans ;

Considérant que nous devons repenser l'utilisation de l'eau pour les usages courants ;

Considérant que les besoins de fraîcheur et de végétalisation seront de plus en plus prégnants dans les années à venir ;

Considérant que la récupération des eaux de pluie permet non seulement d'économiser la consommation en eau potable, mais également de limiter les risques de saturation des égouts grâce à la baisse des rejets d'eau ;

Considérant le fait que certaines villes en France pratiquent la récupération des eaux de pluie et subventionnent la mise en place de systèmes de récupération d'eau ;

Considérant le plan « Paris Pluie » adopté au Conseil de Paris en mars 2018 qui vise à favoriser l'infiltration et la réutilisation des eaux de pluie afin de soulager le réseau d'assainissement ;

Considérant la multiplicité des solutions techniques existantes pour la récupération des eaux de pluie (multiplication des façades et toitures végétalisées, mise en place de noues et chaussées drainantes, mise en place de revêtements perméables et de dispositifs de récupération d'eau en façade ou enterrée) ;

Considérant que le plan « Paris Pluie » s'impose à tous les acteurs publics et privés de l'aménagement en fixant des objectifs à toutes les étapes d'aménagement de la ville (concept d'un projet immobilier, rénovation de bâtiments, réaménagement d'espace public) ;

Considérant l'expérimentation réalisée par Paris Habitat dans le 19^e arrondissement de Paris de pose d'un réservoir de façade pour collecter l'eau pluviale afin d'assurer l'arrosage des espaces verts ;

Considérant la démarche ambitieuse menée sur la ZAC Saint-Vincent-de-Paul qui prévoit l'infiltration de la majorité des eaux pluviales en toiture ou à même le sol et la récupération du reste des eaux pluviales pour des usages spécifiques tels que les sanitaires ou le nettoyage de locaux.

Sur ma demande, le Conseil d'arrondissement du 14^e demande à la Maire de Paris de mettre en place des moyens financiers et pratiques afin que chaque copropriété et chaque bailleur qui souhaite procéder à l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie puisse le faire.

M. AZIÈRE

Les conséquences financières sont considérables. Comme les intentions sont bonnes, nous pouvons le voter, mais il faut penser aux conditions financières si toutes les copropriétés ou tous les bailleurs demandent l'aide de la Ville pour la récupération des eaux de pluie.

M^{me} LEKIN

Une compensation sera mise en place sur le coût de l'eau.

DÉLIBÉRATION N°312

- **V14 2019 50 : Vœu déposé par M^{me} Sylvie LEKIN et les élus de la majorité municipale relatif à la récupération de l'eau de pluie**

Rapporteur : M^{me} Sylvie LEKIN

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 12 pouvoirs

Pour : 28 dont 12 pouvoirs

-
- **Projet de vœu V14 2019 51 : Vœu présenté par M. Félix de VIDAS et les élus du groupe Paris 100 % 14 relatif à la publication des diagnostics techniques amiante dans les établissements scolaires du 14^e arrondissement**

Rapporteur : M. de VIDAS

M. de VIDAS

Notre vœu concerne la publication des DTA (Diagnostics Techniques Amiante) réalisés dans les établissements scolaires du 14^e.

Considérant que tout établissement scolaire construit avant le 1^{er} janvier 1997 doit disposer d'un DTA tenu à jour ;

Considérant que ce document obligatoire est à la fois une cartographie et une mémoire de l'amiante dans un établissement ;

Considérant qu'il sert de repère pour identifier où est l'amiante, dans quel état ainsi que les mesures à prendre pour garantir la sécurité des occupants ;

Considérant que la responsabilité de la réalisation du DTA, de sa mise à jour et de la mise en œuvre des mesures de prévention incombe à la Ville de Paris s'agissant des écoles et des collèges ;

Considérant que le DTA est en principe consultable sur simple demande auprès du responsable de l'établissement et que la fiche récapitulative peut être transmise elle aussi sur simple demande ;

Considérant que, selon l'enquête menée par Streetpress publiée en juin dernier, plus de 450 (sur 653) écoles parisiennes pourraient avoir de l'amiante emprisonné dans leurs murs ;

Considérant que les parents d'élèves, les enseignants, et l'ensemble des personnels affectés dans les établissements scolaires doivent pouvoir disposer d'un état des lieux plus précis.

Nous émettons le vœu que :

- La Maire d'arrondissement garantisse que les DTA ont bien été réalisés et mis à jour dans l'ensemble des établissements de notre arrondissement ;
- La Maire d'arrondissement s'engage à publier les fiches récapitulatives des DTA de l'ensemble des établissements du 14^e ;

- La Maire d'arrondissement dresse la liste des établissements pour lesquels il n'existe pas de DTA et s'engage à les faire réaliser d'ici la fin de l'année ;
- Le cas échéant, les mesures préconisées soient définies par la Mairie de Paris et prises dans les plus brefs délais pour garantir la sécurité des élèves et des personnels des écoles.

M^{me} BERTRAND

Je réponds à ce vœu qui ne porte pas uniquement sur le 14^e, c'est un vœu qui a été déposé dans l'ensemble des arrondissements parisiens.

La Ville de Paris, tout comme les élus que nous sommes, est très consciente du drame que représente l'amiante. L'OMS parle de 100 000 décès et il existe des malades dont le nombre n'est pas forcément connu. La Ville de Paris met à jour régulièrement les DTA dont vous parlez. Ceux-ci visent à protéger les occupants des bâtiments construits antérieurement à 1997 contre le risque d'inhalation de particules d'amiante.

L'ensemble des bâtiments et des écoles du 14^e ont eu leur DTA. Il y a une distinction à faire entre l'amiante friable et celle qui ne l'est pas. L'amiante friable est susceptible d'émettre des fibres et de provoquer des maladies. Il n'y a plus d'amiante friable dans aucune école du 14^e arrondissement. Il n'y a donc aucun risque d'inhalation par les usagers.

En revanche, il est exact qu'il y a encore de l'amiante non friable, essentiellement dans de la colle ou des conduits (fibrociment), qui n'est absolument pas au contact ni des enfants ni des adultes. Lors de travaux dans une école, des diagnostics amiante supplémentaires sont systématiquement réalisés par rapport aux DTA évoqués. Avec M^{me} la Maire, nous rencontrons des enseignants et des directeurs d'école qui font plusieurs demandes pour afficher les résultats, mais nous ne pouvons les satisfaire qu'avec les nouveaux diagnostics. Le coût de ces diagnostics a d'ailleurs engendré le report de certains travaux dans les écoles.

En conclusion, aucun amiante friable dans les établissements scolaires, l'amiante restant emprisonné dans les matériaux et progressivement retiré. De surcroît, les comptes rendus ont tous été transmis au directeur d'écoles qui ont la possibilité de les communiquer à qui le souhaite.

Je demande très clairement à ce que l'on vote contre ce vœu dans la mesure où demander à la Mairie du 14^e arrondissement de faire ce qu'elle fait est inutile. Je vous remercie.

M. de VIDAS

C'est un vœu, mais c'est également une question.

M. AZIÈRE

Avec les réponses apportées par l'exécutif, maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu ?

M. de VIDAS

Vous insinuez que le vœu est déjà exaucé. Nous n'avons donc aucun intérêt à le retirer.

DÉLIBÉRATION N°313

- **V14 2019 51 : Vœu présenté par M. Félix de VIDAS et les élus du groupe Paris 100 % 14 relatif à la publication des diagnostics techniques amiante dans les établissements scolaires du 14^e arrondissement**

Rapporteur : M. Félix de VIDAS

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 28 dont 12 pouvoirs

Pour : 3 (C. CHEVALLIER, M. L. DAUCHEZ, F. de VIDAS) dont 1 pouvoir

Contre : 21 dont 9 pouvoirs

Abstentions : 4 (É. AZIÈRE, M.C. CARRERE -GÉE, Y. OGÉ, P. VIRY) dont 2 pouvoirs

- **Projet de vœu V14 2019 52 : Vœu déposé par M^{me} Catherine CHEVALLIER et les élus du groupe 100 % Paris 14 relatif à la condition animale à Paris**

Rapporteur : M^{me} Catherine CHEVALLIER

M^{me} CHEVALLIER

Merci Madame la Maire. Mon vœu est relatif à la condition animale à Paris.

Les « Considérant » rappellent le nombre d'animaux domestiques à Paris et il est important de leur accorder une place plus importante. Il existe une fête des animaux qui se tient déjà annuellement à Paris. Les propriétaires de chiens n'ont actuellement pas d'autre choix que de les promener dans les rues. Il serait intéressant pour ces animaux de pouvoir jouer en liberté dans des espaces dédiés comme dans certaines grandes villes internationales. La question des déjections canines pose des problèmes de propreté et de célébrités dans notre ville.

Notre vœu est

- Que la Ville de Paris expérimente dans chaque arrondissement des espaces canins dédiés aux animaux domestiques dans des portions de parcs, jardins, squares à définir ;
- Que dans chaque arrondissement de Paris et notamment dans le 14^e, l'on puisse avoir une fête des animaux où des propriétaires d'animaux pourraient venir échanger avec des professionnels comme des vétérinaires, des éleveurs et des associations ;
- Que l'on puisse mettre à la disposition des propriétaires de chiens des sachets biodégradables pour le ramassage des déjections canines.

Je vous remercie.

M^{me} LEKIN

Merci Madame la Maire. Madame Chevallier, merci pour ce vœu. Je suis très sensible à la condition animale. Je suis prête à le voter à condition que vous l'amendiez quelque peu. Pour la fête des animaux, il en existe une à Bercy, près de l'Orangerie (deuxième édition), on peut peut-être attendre et voir ce que cela donne pour en faire une dans le 14^e. Il faut savoir que le premier parc canin a été installé dans notre arrondissement et nous avons l'intention d'en installer un autre au bout de la rue Vercingétorix. Si cela n'avait tenu qu'à moi, il serait fait depuis longtemps.

Quand la coulée verte a été terminée, tout du moins du début de la rue Vercingétorix jusqu'à la rue d'Alésia, les chiens étaient autorisés à circuler dans les herbes. Mais, à cause du non-respect des propriétaires de chiens, la direction des espaces verts a été obligée de leur interdire cet espace, car personne ne ramassait les déjections canines. La coulée verte leur offre un espace assez grand pour les promener. On doit leur donner de l'espace et ils en ont besoin d'autant plus que certains propriétaires ont de gros chiens. Ces animaux permettent une grande sociabilisation. Pour les personnes isolées, c'est une belle compagnie. Ils sont utiles même pour les enfants, les expériences réalisées sont très positives.

Toutefois, je suis réticente au fait de réinstaller des distributeurs de sacs. Je pense qu'il faut responsabiliser les propriétaires de chiens. L'expérience sur l'actuelle place Louise Losserand n'a pas été concluante, car les personnes prenaient trop de sacs à la fois et il n'en restait pas pour les autres. Avec plus de verbalisation, il y a une diminution des déjections canines (44,27 %). C'est une belle avancée, il faut encourager les gens à se responsabiliser.

Si vous voulez bien amender votre vœu de cette manière, je le voterai, sinon, je m'abstiendrai.

M. AZIÈRE

Je suis d'accord seulement à 33 % sur ce vœu. On parle déjà de la sensibilité animale pour résumer le problème à la population des chats et des chiens à Paris (200 000 chats et 100 000 chiens). Les trois derniers considérants ne concernent essentiellement que les chiens. Je suis d'accord avec le dernier alinéa, M^{me} LEKIN ne m'a pas convaincu totalement sur les distributeurs de sachets biodégradables. Je pense qu'il en manque malgré tout, s'il n'y en avait pas assez, on aurait pu en mettre plus. Cela me semble assez suffisant pour m'abstenir sur ce vœu. Quant à la fête des animaux, elle ne jouit pas encore d'une notoriété et d'une fréquentation suffisantes pour en tirer tous les enseignements en termes de pertinence.

M^{me} CHEVALLIER

Sylvie, merci beaucoup pour les informations transmises, je ne les connaissais pas. Je suis désolée, mais nous conservons notre souhait d'avoir des distributeurs de sacs biodégradables, même si je comprends très bien les observations que vous avez émises.

M^{me} PETIT

Concernant les sacs, l'époque est désormais à la verbalisation. Il n'est pas du ressort de la collectivité de dépenser de l'argent pour que les propriétaires de chiens disposent de sacs. Nous en sommes à proposer des cendriers de poche pour les fumeurs qui jettent leurs mégots par terre, il faut passer à la verbalisation et arrêter ces dépenses.

Nous émettons un avis défavorable au vœu. Nous organisons des espaces canins, et l'objectif est de mettre des règles qui soient respectées par tout le monde dans tous les espaces publics.

DÉLIBÉRATION N°314

- **V14 2019 52 : Vœu déposé par M^{me} Catherine CHEVALLIER et les élus du groupe 100 % Paris 14 relatif à la condition animale à Paris**

Rapporteur : M^{me} Catherine CHEVALLIER

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 28 dont 12 pouvoirs

Pour : 5 (M.C. CARRERE-GÉE, C. CHEVALLIER, M. L. DAUCHEZ, F. de VIDAS, P. VIRY) dont 2 pouvoirs

Contre : 17 dont 8 pouvoirs

Abstentions : 6 (É. AZIÈRE, C. GRUNENWALD, S. LEKIN, V. MAUPAS, H. DE LA MOISSONNIÈRE, Y. OGÉ) dont 2 pouvoirs

M^{me} PETIT

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 25 novembre à 20 h et sera précédé à 18 h par un CICA au sujet des seniors et de l'engagement associatif.

Merci à chacune et à chacun d'entre vous, au public et aux Conseils de quartiers.